RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2010-2011

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Québec

MOT DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus relativement aux objectifs du Plan stratégique 2009-2014 du Ministère, aux actions prévues dans son plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011 et aux engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

De plus, ce rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources et le respect des exigences législatives et gouvernementales. Il rend compte également des actions ciblées dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013 ainsi que des objectifs inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité et le Plan d'action 2010-2011 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

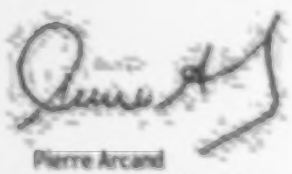

Pierre Arcand
Québec, septembre 2011

MOT DE LA SOUS-MINISTRE

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Ce document fait état de la performance du Ministère en présentant les résultats obtenus au regard des objectifs de son plan stratégique 2009-2014, des actions prévues dans son plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011 et des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il présente également les résultats atteints relativement aux actions ciblées dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013 ainsi qu'aux objectifs inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité et le Plan d'action 2010-2011 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec. Enfin, il contient une déclaration portant sur la fiabilité de l'information fournie et un rapport de validation de la Direction de la vérification interne.

Je profite de l'occasion pour souligner le dévouement et la compétence dont a fait preuve le personnel du Ministère dans l'exercice de ses fonctions, et ce, dans un souci constant d'offrir à la population des services de qualité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

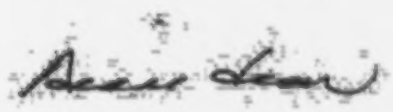

Diane Jean
Québec, septembre 2011

DÉCLARATION DE LA SOUS MINISTRE 1
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE 2
FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2010-2011 3
SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2010-2011 5
INTRODUCTION 9

1 Présentation du ministère 10

La mission, la vision et les valeurs 10
Les domaines d'activité 10
La clientèle 11
Les services 11
Les agences 11
Les partenaires 12
La structure administrative 12

2 Les résultats de l'exercice 2010-2011 13

Les résultats relatifs au Plan stratégique 2009-2014 13
Orientation 1 Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable 13
Orientation 2 Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique 14
Orientation 3 Assurer la conservation de la biodiversité 17
Orientation 4 Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources 18
Orientation 5 Améliorer la sécurité environnementale 21
Orientation 6 Améliorer l'offre de service et les façons de faire 23
Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens 25

3 L'utilisation des ressources 31

Les ressources humaines 31
Les ressources financières 32
Les ressources informationnelles 36

4 Les exigences législatives et gouvernementales 37

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels 37
Les changements climatiques 38
L'allègement réglementaire et administratif 38
La politique de financement des services publics 39
La directive sur la gestion des ressources informationnelles 41
Les nouvelles règles concernant les bonis au rendement 41
L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration 42
L'accès à l'égalité en emploi 42
Le rajeunissement du personnel 45
Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 46

5 Le développement durable **47**

Les résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2008-2013 47
Le suivi des recommandations du Commissaire au développement durable 67

6 Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise hydrique du Québec **69**

La déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information 69
L'utilisation des ressources 70
Les ressources humaines 70
Les ressources financières 70
Le contexte entourant l'atteinte des résultats 73
Les résultats relatifs aux indicateurs de performance 73
Les résultats relatifs au Plan d'action 2010–2011 76

7 Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec **80**

La déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information 80
Les résultats relatifs au Plan d'action 2010-2011 81
Les résultats relatifs au Plan stratégique 2009-2014 86
Les résultats relatifs à la qualité, au développement durable et à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens 86
Les résultats relatifs aux indicateurs de performance 88
L'utilisation des ressources 89
Les ressources humaines 89
Les ressources financières 90

Annexe 1 Ressources informationnelles (RI) **93**

Annexe 2 Structure administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 31 mars 2011 **94**

DÉCLARATION DE LA SOUS-MINISTRE

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données et des explications qui y sont présentées.

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été maintenus de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2009-2014, la concrétisation des actions présentées dans le plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011 du Ministère, le respect des engagements de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, la mise en place des actions ciblées dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013, ainsi que la réalisation des objectifs inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité et le Plan d'action 2010-2011 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats, des explications et de l'information présentés dans ce rapport annuel de gestion, et produit un rapport de validation. De plus, les membres du comité exécutif du Ministère ont approuvé le présent document.

À mon avis, les résultats et les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011;
- donnent une image fidèle de la mission, de la vision, des valeurs, des domaines d'activité, de la clientèle, des services, des partenaires et de la structure administrative du Ministère;
- présentent les objectifs visés, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats qui leur sont associés ainsi que des données sur l'utilisation des ressources;
- fournissent l'information au regard des exigences législatives et gouvernementales.

La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Diane Jean

Québec, le 22 septembre 2011

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Madame Diane Jean
Sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et des autres informations présentés dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur notre examen.

Les travaux ont été effectués conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Ils ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de nos travaux, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La secrétaire générale et directrice de la vérification interne,

Caroline Drouin, MBA

Québec, le 22 septembre 2011

FAITS SAILLANTS

DE L'EXERCICE 2010-2011

La lutte contre les changements climatiques

Le Québec a été un acteur important sur la scène internationale quant à la reconnaissance du rôle essentiel des États fédérés et des régions dans la lutte contre les changements climatiques. Ses démarches ont culminé à Cancun, lors de la 16e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'est en effet au cours de cette rencontre que le rôle des États fédérés et des régions a été reconnu officiellement pour la première fois par les Parties à la Convention. En outre, le 4e Sommet des leaders d'États fédérés et des régions sur le climat a été coprésidé par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest.

La protection de la biodiversité

L'année 2010 a été pour le Ministère l'occasion de souligner l'Année internationale de la biodiversité. Parmi les actions importantes réalisées, mentionnons la présence du Ministère à la Conférence mondiale sur la biodiversité, tenue à Nagoya, au Japon, l'achèvement et la publication du Portrait du réseau d'aires protégées au Québec de même que la désignation de neuf nouvelles plantes à titre d'espèces menacées ou vulnérables, autant d'occasions pour le Ministère d'atteindre des résultats pour contribuer aux performances de l'État en faveur de la biodiversité.

La gestion des ressources en eau

Le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau a été adopté en décembre 2010. Depuis le 1er janvier 2011, les entreprises prélevant de grandes quantités d'eau doivent payer une redevance sur les volumes prélevés. La redevance permet de soutenir la gestion intégrée de l'eau et l'acquisition de connaissances sur l'eau.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi l'implantation progressive de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans l'ensemble du Québec méridional. Au 31 mars 2011, les 40 organismes de bassin versant prévus étaient constitués et 30 plans directeurs de l'eau avaient été déposés, dont 15 approuvés. Le montant consacré au soutien des organismes de bassin versant s'élève à plus de 5 millions de dollars.

Un renforcement des mesures de contrôle environnemental pour l'industrie du gaz de schiste

Depuis octobre 2010, les travaux de complétion des puits gaziers, y compris la fracturation, doivent être autorisés au préalable par le Ministère. En outre, ce dernier a pleine autorité pour assujettir les exploitants à l'exigence d'un renforcement des mesures de sécurité afin de prévenir une contamination des sols et des eaux souterraines. Enfin, le Ministère a mis en place un programme d'inspection systématique de tous les sites d'exploration de gaz de schiste.

La gestion des matières résiduelles

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 ont été rendus publics le 15 mars 2011. Ces mesures concourent à l'implantation d'une gestion responsable des matières résiduelles.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

2010-2011

Plan stratégique 2009-2014[1]

Objectifs		Principaux résultats	Pages
Orientation 1 Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable			
1.1	Produire, avec ses partenaires gouvernementaux, le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable	Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2008-2013 (54 des 58 gestes ont été amorcés ou poursuivis).	13
Orientation 2 Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique			
2.1	Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Publication, en juillet 2010, avec les partenaires de la Western Climate Initiative (WCI), des règles de fonctionnement détaillées du système régional nord-américain de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES. Entrée en vigueur, le 30 décembre 2010, du Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, pour une harmonisation avec les règles de la WCI en ce qui a trait aux GES.	14
2.2	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie pour que la société puisse s'adapter aux impacts des changements climatiques	Dépôt de la première version de la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques pour les ministères partenaires.	16
2.3	Élaborer des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère	Édiction, le 2 mars 2011, du Règlement modifiant le Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds.	16
2.4	Consolider les réseaux de surveillance de la qualité de l'air et du climat	Total de 202 stations modernisées au 31 mars 2011 (taux de modernisation de 80 %).	17

1 La numérotation des orientations et des objectifs est identique à celle utilisée dans le Plan stratégique 2009-2014 du Ministère.

Objectifs	Principaux résultats	Pages
Orientation 3 Assurer la conservation de la biodiversité		
3.1 Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, notamment en étendant le réseau des aires protégées et en renforçant sa qualité	Atteinte d'une superficie de 136 042 km² pour les aires protégées au 31 mars 2011, ce qui représente 8,16 % du territoire du Québec. Création sur les terres privées de 65 réserves naturelles représentant une superficie de 93,1 km².	17
Orientation 4 Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources		
4.1 Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et renforcer la gestion concertée et intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Québec méridional	Édiction, le 1er décembre 2010, du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Consultation publique sur deux projets de règlement pour la mise en œuvre sur le territoire québécois de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Soutien financier de 5,2 millions de dollars octroyé aux 40 organismes de bassin versant et au Regroupement des organisations de bassins versants du Québec. Total de 15 plans directeurs de l'eau approuvés au 31 mars 2011.	18
4.2 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable	Consultation interministérielle sur le projet de stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable.	19
4.3 Améliorer et partager les connaissances sur l'eau	Poursuite des 7 projets d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine, pour lesquels un montant de 7,5 millions de dollars a été accordé sur 5 ans.	20
4.4 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources	Publication de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan d'action 2011-2015, adoptés le 15 mars 2011. Édiction du Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles en juillet 2010 afin d'instaurer une redevance de 9,50 $ par tonne de matières résiduelles éliminées.	20

Objectifs		Principaux résultats	Pages
Orientation 5 Améliorer la sécurité environnementale			
5.1	**Moderniser la gestion des barrages publics pour accroître leur sécurité relativement aux événements climatiques**	Évaluation de la sécurité de 50 barrages publics.	21
5.2	**Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'efficacité du contrôle environnemental**	Dépôt à l'Assemblée nationale, le 15 avril 2010, du projet de loi 89, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, et poursuite des travaux de mise en œuvre des nouvelles dispositions. Mise en place d'une approche d'inspection basée sur le risque pour le Programme d'inspection des lieux d'enfouissement de matières résiduelles faisant l'objet d'une fermeture.	21
5.3	**Améliorer le traitement des demandes d'autorisation ministérielle en renforçant l'analyse de certains types de projets par la prise en compte d'objectifs environnementaux**	Poursuite de l'examen des types de projets pour lesquels l'analyse sera renforcée par la prise en compte d'objectifs environnementaux.	22
5.4	**Accroître les connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer leur gestion environnementale**	Lancement d'un programme de suivi régional sur les contaminants émergents et sur l'état des communautés de poissons. Échantillonnage en Estrie et en Montérégie à l'été 2010.	22
Orientation 6 Améliorer l'offre de service et les façons de faire			
6.1	**Améliorer la prestation électronique de services**	Élaboration et mise en ligne de quinze nouveaux produits interactifs et de trois nouveaux produits transactionnels sur le site Internet du Ministère.	23
6.2	**Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût**	Édiction, le 7 juillet 2010, du Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles. Édiction, le 1er décembre 2010, du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.	24
6.3	**Élaborer des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement**	Poursuite de la réflexion du Ministère en vue de l'élaboration de propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement.	24
6.4	**Se doter d'un plan d'action ministériel pour assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise dans un contexte de mobilisation du personnel**	Mise en œuvre du Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise.	24

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son Plan stratégique 2009-2014, des engagements de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et des actions prévues dans son Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011. Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2011, ce rapport couvre la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

La première partie du rapport décrit le Ministère, soit sa mission, sa vision, ses valeurs, ses domaines d'activité, sa clientèle, ses services, ses agences, ses partenaires et sa structure administrative. Le site Internet du Ministère permet d'en savoir davantage sur les responsabilités confiées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que sur les lois et les règlements qu'il applique.

La deuxième partie présente les résultats atteints au cours de l'exercice 2010-2011. Il s'agit de la deuxième année de reddition de comptes sur les objectifs du plan stratégique déposé à l'Assemblée nationale le 17 juin 2009. Les quatre principaux enjeux qui ont été déterminés dans le cadre de ce plan stratégique sont les suivants : des pratiques gouvernementales s'inscrivant dans la démarche de développement durable, une politique environnementale concourant au développement durable, des interventions accrues en matière de protection de l'environnement ainsi qu'une organisation performante et centrée sur les besoins des citoyennes et des citoyens. Pour relever les défis auxquels il fait face, le Ministère a retenu six orientations stratégiques qui sont également présentées dans la deuxième partie de ce rapport.

Dans la troisième partie, le Ministère rend compte des ressources humaines, financières et informationnelles qu'il a utilisées pour s'acquitter de ses engagements et remplir sa mission. Quant aux résultats relatifs aux exigences législatives et gouvernementales, ils sont présentés dans la quatrième partie.

Dans la cinquième partie se trouvent les résultats concernant le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il convient de mentionner que la Loi sur le développement durable confère au Ministère un important rôle de coordination de l'action gouvernementale en matière de développement durable. Ainsi, les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2013 font état des efforts de coordination investis par le Ministère pour implanter une culture de développement durable au sein de l'administration publique.

Enfin, les sixième et septième parties portent sur la performance du Centre d'expertise hydrique du Québec et du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

La mission, la vision et les valeurs

Le Ministère a pour mission d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité et des parcs pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyennes et des citoyens. À cette fin, il s'engage à miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de ses partenaires.

Le Ministère appuie son action sur la créativité de ses employées et de ses employés de même que sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect. Ainsi, son personnel assure à la population des services efficaces et de qualité, inspirés de ces valeurs.

Les domaines d'activité

Le Ministère exerce son activité dans les domaines suivants :

- le développement et la mise en œuvre de politiques, de lois, de règlements et de programmes dans son champ de compétences;
- la coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique;
- l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ces changements;
- la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées, comprenant notamment des parcs nationaux, et la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables de même que de leurs habitats;
- le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, notamment par l'analyse des demandes d'autorisations et de permis, des inspections et des enquêtes ainsi que par l'utilisation des recours judiciaires et administratifs;
- la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec, notamment par l'exploitation des barrages publics, et la surveillance de la sécurité de ces barrages;
- l'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;
- les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt.

La clientèle

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est au service de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec. La clientèle directe du Ministère se compose d'individus, de groupes, d'organismes, de laboratoires, d'experts et d'entreprises qui sont susceptibles d'obtenir une autorisation en vertu de la législation environnementale ou qui veulent faire valoir un droit en vertu des lois relevant du Ministère[2]. Cette clientèle se compose aussi de tous ceux et celles qui demandent des renseignements ou qui sollicitent des interventions dans le but, par exemple, de préserver un milieu naturel et qui souhaitent établir un partenariat de conservation.

Les services

L'offre de services du Ministère est constituée des éléments suivants :

- la délivrance des autorisations environnementales et des permis;
- le traitement des urgences environnementales;
- le traitement des plaintes à caractère environnemental;
- les analyses environnementales;
- l'accréditation ou la reconnaissance des experts;
- les avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement;
- l'accompagnement des ministères et des organismes dans leur démarche de développement durable;
- le soutien financier à des organismes et à des projets environnementaux;
- l'information et la documentation sur les questions relatives à l'environnement et au développement durable.

Les agences

Deux agences participent à la réalisation de la mission du Ministère :

- Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) assure la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins en matière de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Ses interventions sont liées au domaine de l'analyse environnementale, principalement en ce qui concerne la biologie, la chimie, l'écotoxicologie et les systèmes de gestion de la qualité;
- Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) assure la régularisation du régime des eaux par l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique de l'État. Il veille également à la sécurité des barrages. De plus, le CEHQ fournit un soutien aux municipalités dans la détermination des zones inondables et des moyens de lutte contre les inondations. De manière plus générale, il acquiert les connaissances hydrologiques et hydrauliques nécessaires au Ministère pour assurer la gestion de l'eau.

2 Les lois, les règlements et les autres textes normatifs appliqués par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sont régulièrement mis à jour sur son site Internet.

Les partenaires

Afin de réaliser sa mission, le Ministère peut compter sur trois partenaires privilégiés. La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) promeut la mise en valeur des matières résiduelles. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) remplit des mandats d'enquête et de consultation. Quant à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), elle s'occupe de la gestion de certains territoires naturels, des parcs nationaux, des réserves fauniques et des équipements touristiques qui lui sont confiés.

Le Ministère délègue à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) la gestion de l'assainissement de l'atmosphère sur le territoire de l'île de Montréal et l'application du règlement 2001-10.

De plus, le Ministère travaille en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Transports, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau, le ministère des Finances ainsi qu'avec des organismes gouvernementaux et des municipalités. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux et des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel et agricole.

En outre, le Ministère prend part aux forums canadiens sur l'environnement, dont le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, et à des forums internationaux traitant de questions environnementales, notamment la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs et la Commission des Grands Lacs, et de questions de biodiversité, comme le Secrétariat des Nations Unies sur la diversité biologique. Il collabore à la mise en œuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement et de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air ainsi qu'au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent, lequel relève de la Commission mixte internationale. Il participe également aux travaux de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO au sein de la délégation permanente du Canada. Par ailleurs, le Ministère poursuit des échanges bilatéraux avec des provinces canadiennes (Nouveau-Brunswick, Ontario) et des États américains (Maine, Vermont, New York) en vertu d'ententes de collaboration concernant les impacts environnementaux transfrontaliers.

Le Québec a établi des partenariats internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques. En plus d'être membre, depuis 2007, du Climate Group et du Climate Registry, il a adhéré en 2008 à la Western Climate Initiative et à l'International Carbon Action Partnership. Le Québec a également signé, en 2008, un protocole de coopération avec l'Ontario à l'égard du développement du marché du carbone au Canada et il est observateur de la Regional Greenhouse Gas Initiative, une mesure nord-américaine. Enfin, il est devenu membre, en février 2010, du Réseau de gouvernements régionaux pour un développement durable (NRG4SD), au sein duquel il pilote le dossier de la reconnaissance du rôle des États fédérés et des gouvernements régionaux en matière de lutte contre les changements climatiques au sein des organisations onusiennes.

La structure administrative

Afin de réaliser sa mission et de remplir ses mandats, le Ministère peut compter sur ses différentes unités administratives. Sa structure administrative du 31 mars 2011 se trouve en annexe.

Le Ministère assure une présence sur tout le territoire québécois par l'entremise de la Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionale et du Centre de contrôle environnemental du Québec, qui desservent les dix-sept régions administratives du Québec. Les directions régionales constituent la porte d'entrée privilégiée pour toute citoyenne ou tout citoyen qui désire s'adresser au Ministère.

2 LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010-2011

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Les résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son Plan stratégique 2009-2014 sont présentés dans cette section[3]. Les résultats liés aux actions prévues au Plan annuel de gestion des dépenses se trouvent à la suite des résultats relatifs au plan stratégique, selon leur relation avec les orientations stratégiques.

Orientation 1 Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

La Loi sur le développement durable engage l'administration publique à revoir ses pratiques pour contribuer au développement durable de la société québécoise. Le Ministère coordonne la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable et de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Objectif stratégique 1.1	**Produire, avec ses partenaires gouvernementaux, le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable**
Indicateur	Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable produit (cible : 2013)
Résultats 2010-2011	Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2008-2013 (54 des 58 gestes ont été amorcés ou poursuivis). Mise en œuvre du système de gestion environnementale et du plan de gestion environnementale 2009-2012. Poursuite de la démarche d'accompagnement des ministères et des organismes dans la réalisation de leur plan d'action de développement durable.

Au total, 132 ministères et organismes publics se sont donné un plan d'action de développement durable conforme à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Il revient au Ministère de produire un bilan annuel de la mise en œuvre des actions gouvernementales en cette matière. Le lecteur peut consulter la cinquième partie de ce rapport, qui porte sur la reddition de comptes concernant les actions menées par le Ministère en vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable.

3 Les résultats du Plan stratégique sont essentiellement des livrables. Les résultats de l'exercice 2009-2010 ne sont donc pas présentés puisqu'ils n'ont pas d'utilité comparative comme c'est le cas pour un résultat dont la cible est pluriannuelle.

Orientation 2 Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Québec entend continuer ses diverses initiatives en matière de lutte contre les changements climatiques. Ainsi, le Ministère poursuit la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Le Ministère compte doter le Québec d'un nouveau plan d'action sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 ainsi que d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. En outre, il poursuit son implication sur la scène internationale et développe des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère ainsi que pour un système conjoint de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre.

Objectif stratégique 2.1	**Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**
Indicateur	Mesure de l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES fixée dans le Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques (cible : réduction de 6 % des émissions de GES par rapport au niveau de 1990 d'ici 2012)
Résultats 2010-2011	Publication du quatrième bilan de mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques en juin 2010. Ce bilan fait état d'un engagement du gouvernement du Québec de plus de 660 millions de dollars dans 1 200 projets issus des 19 programmes dédiés à la lutte contre les changements climatiques. Publication, en décembre 2010, de l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2008 et leur évolution depuis 1990. Cet inventaire a permis d'établir que le niveau québécois des émissions de GES était inférieur à celui de 1990 pour la première fois depuis 2001. En effet, de 1990 à 2008, les émissions de GES au Québec ont baissé de 1,2 %. De plus, le Québec a atteint son plus faible taux d'émission de GES par habitant depuis 1990, soit 10,7 tonnes, comparativement à la moyenne canadienne, qui se situe à 22 tonnes. Ainsi, les émissions de GES du Québec ont diminué de 7,1 % par rapport à 2004.
Indicateur	Nouveau plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 élaboré (cible : 2012)
Résultats 2010-2011	Mise en place d'un processus de préparation du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Formation d'un comité d'experts dont le rôle est de conseiller le Ministre dans l'élaboration du nouveau plan d'action sur les changements climatiques. Production d'un état de situation de la lutte contre les changements climatiques au Québec.
Indicateur	Dispositions législatives et réglementaires élaborées pour un système conjoint de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES avec des partenaires nord américains (cible : 2012)
Résultats 2010-2011	Entrée en vigueur, le 30 décembre 2010, du Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, pour une harmonisation avec les règles de la Western Climate Initiative en ce qui a trait aux GES.

Programmes d'aide financière pour soutenir la lutte contre les changements climatiques

Dans le cadre du programme Climat municipalités, 21 inventaires d'émissions de GES ont été acheminés au MDDEP au cours de l'année 2010-2011. Ce programme, annoncé en 2009, est doté d'un budget de 10 millions de dollars et offre une aide financière aux organismes municipaux pour leur permettre d'effectuer ou de mettre à jour l'inventaire de leurs émissions de GES ainsi qu'un plan de réduction de celles-ci. Les municipalités qui disposent déjà d'un inventaire initial peuvent compléter leur stratégie en adoptant un plan d'adaptation aux changements climatiques. En date du 31 mars 2011, 175 municipalités avaient transmis une demande et 128 d'entre elles avaient reçu une confirmation de l'aide financière qui leur sera octroyée, totalisant des engagements de 9,5 millions de dollars.

Le programme ClimatSol a été reconduit pour une période de 5 ans avec une enveloppe budgétaire de 60 millions de dollars. Ce programme a pour objectif de créer des conditions favorisant l'intégration, dans les projets de développement de terrains, d'éléments ayant un impact réel et mesurable sur la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre et sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

Mise en œuvre d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES

En juillet 2010, le gouvernement du Québec publiait, conjointement avec ses partenaires de la Western Climate Initiative, les règles de fonctionnement détaillées de leur système régional nord-américain de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES, établies dans le cadre de la Western Climate Initiative et dont l'entrée en vigueur est prévue pour janvier 2012. Le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère a été modifié le 30 décembre 2010 afin de se conformer à ce système. Ce règlement stipule les méthodes de calcul à utiliser pour la quantification des GES dans les différents secteurs d'activité.

Soutien de la recherche et du développement pour lutter contre les changements climatiques

La recherche et le développement jouent un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique. En 2010, le Ministère a accordé une aide financière de 1 500 000 $ répartie sur 3 ans à l'École Polytechnique de Montréal afin de mettre sur pied une banque de données d'inventaire adaptée à la réalité québécoise et destinée à l'analyse du cycle de vie des produits, des services et des technologies. Les travaux de mise en œuvre de cette banque de données seront réalisés en collaboration avec le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services. Le développement de cette banque permettra de fournir un soutien aux entreprises et aux organisations québécoises dans une approche de production écologiquement responsable.

Au cours de l'exercice 2010-2011, les travaux de la Chaire de recherche sur la séquestration géologique du dioxyde de carbone (CO_2) de l'Institut national de la recherche scientifique – Eau, terre et environnement se sont poursuivis dans le cadre de la convention signée en octobre 2008 par le Ministère et l'Institut. Les principales activités réalisées en 2010-2011 ont porté sur la caractérisation des réservoirs géologiques connus et sur l'intégration des capacités de stockage du CO_2 dans l'atlas canadien.

Dans le cadre de l'entente conclue entre le Ministère et le consortium Ouranos en février 2009, 22 nouveaux projets de recherche ont fait l'objet d'un financement en 2010-2011. Au 31 mars 2011, la quasi-totalité du budget de 10 millions de dollars était engagée. Cette aide financière permet d'effectuer des recherches sur les impacts des changements climatiques et sur l'adaptation à ces changements, sur les ressources hydriques, sur la biodiversité, sur les écosystèmes, sur l'agriculture de même que sur les enjeux municipaux.

Enfin, dans le secteur de l'enfouissement des matières résiduelles, les huit projets de captage et d'élimination de biogaz retenus à la suite de l'appel d'offres lancé dans le cadre du programme Biogaz sont en opération. En 2010-2011, le Ministère a investi plus de 3 millions de dollars dans le cadre de ce programme pour l'achat de 150 000 tonnes de réductions d'émissions de GES (en équivalent CO_2) provenant de lieux d'enfouissement situés au Québec.

Objectif stratégique 2.2	**Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie pour que la société puisse s'adapter aux impacts des changements climatiques**
Indicateur	Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques élaborée (cible : 2011)
Résultats 2010-2011	Dépôt de la première version de la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques.

Un canevas de la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques, identifiant les grandes orientations et les objectifs qui s'y rattachent, a été élaboré en collaboration avec les ministères et organismes membres du groupe de travail. Une première version de la Stratégie a, par la suite, été rédigée et transmise à ces derniers pour obtenir leurs commentaires.

Objectif stratégique 2.3	**Élaborer des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère**
Indicateur	Nombre d'outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère (cible : deux règlements en 2010)
Résultats 2010-2011	Édiction du Règlement modifiant le Règlement sur les appareils de chauffage au bois le 23 mars 2011. Ce règlement est entré en vigueur le 30 mars 2011. Achèvement d'un projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Édiction du Règlement modifiant le Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds le 2 mars 2011.

Le Règlement modifiant le Règlement sur les appareils de chauffage au bois a été édicté par le gouvernement du Québec le 23 mars 2011 dans un but d'harmonisation avec les nouveaux protocoles de l'Association canadienne de normalisation. L'objectif de ce règlement est d'assurer une protection accrue de la qualité de l'atmosphère, particulièrement en hiver, où le chauffage au bois est le principal responsable des valeurs élevées de particules fines dans plusieurs quartiers résidentiels et des périodes de smog.

Le projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère vise la réduction et le contrôle des contaminants affectant la qualité de l'air. Les dispositions de ce projet de règlement ont été modifiées afin de tenir compte, notamment, de l'entrée en vigueur de trois nouveaux règlements sectoriels fédéraux concernant les peintures architecturales, les peintures de finition automobile et le traitement de surfaces métalliques.

Le Règlement modifiant le Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds fixe des normes plus sévères en ce qui a trait aux émissions produites dans l'atmosphère par les véhicules lourds fonctionnant au diesel, permettant ainsi au Québec de se conformer à l'Accord de commerce et de coopération économique Québec-Ontario. De plus, il assujettit les véhicules lourds immatriculés à l'extérieur du Québec aux normes définies au Québec.

Enfin, le Ministère collabore, au sein du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, au développement d'un nouveau système pancanadien de gestion de la qualité de l'air.

Objectif stratégique 2.4	**Consolider les réseaux de surveillance de la qualité de l'air et du climat**
Indicateur	Pourcentage de réseaux de surveillance consolidés (cible : 85 % des réseaux en 2014)
Résultats 2010-2011	Total de 202 stations modernisées au 31 mars 2011 (taux de modernisation de 80 %).

En 2010-2011, le Ministère a procédé à l'installation de nouveaux équipements de mesure dans des stations du Réseau de surveillance du climat et de la qualité de l'air. De plus, un nouveau progiciel d'acquisition de données est en expérimentation dans 32 des 56 stations de surveillance de la qualité de l'air réparties dans plusieurs régions du Québec. Ces données se révèlent utiles aux clientèles externe et ministérielle. En effet, le service Info-Air a effectué en 2010-2011 plus de 400 correspondances par courriel relativement à des demandes d'information. Le service Info-Climat a reçu plus de 4 300 demandes d'information générale ou de production de rapports de données et de statistiques météorologiques au cours de la même période.

Orientation 3 Assurer la conservation de la biodiversité

La création d'aires protégées sur les terres publiques et les terres privées ainsi que le développement du réseau des parcs nationaux constituent pour le Québec des moyens privilégiés de sauvegarder les écosystèmes représentatifs de la diversité biologique. Aussi, le Ministère a-t-il résolu de se doter d'une stratégie de conservation de la biodiversité sur le territoire du Québec afin de renforcer ses interventions dans ce domaine.

Objectif stratégique 3.1	**Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, notamment en étendant le réseau des aires protégées et en renforçant sa qualité**
Indicateur	Stratégie de conservation de la biodiversité et plans d'action élaborés (cible : 2010)
Résultats 2010-2011	Élaboration, en 2010, d'un projet de stratégie ministérielle 2011-2020 incluant quatre plans d'action 2011-2015. Production d'un portrait du réseau d'aires protégées pour 13 des régions administratives du Québec. Élaboration d'une procédure de participation de la population à l'identification de nouveaux territoires d'intérêt à des fins de désignation d'aires protégées.
Indicateur	Degré d'atteinte des cibles déterminées dans le plan d'action sur les aires protégées, notamment celles qui touchent l'étendue du réseau et le renforcement de la qualité représentative de la biodiversité (cible : 12 % de la superficie du territoire québécois d'ici 2015) (cible : superficie privée triplée pour atteindre 420 km^2 en 2014)
Résultats 2010-2011	Superficie de 136 042 km^2 pour les aires protégées au 31 mars 2011, ce qui représente 8,16 % du territoire québécois. Au 31 mars 2011, les aires protégées du domaine privé étaient constituées en 65 réserves naturelles et leur superficie totalisait 93,1 km^2. Ainsi, 13 nouvelles réserves naturelles ont été constituées au cours de l'exercice 2010-2011. Ces gains ont été possibles grâce à un soutien financier de 6,75 millions de dollars provenant du programme Partenaires pour la nature.

Indicateur	**Atlas de la biodiversité du Québec nordique produit (cible : 2012)**
Résultats 2010-2011	**Travaux portant principalement sur la réalisation d'inventaires écologiques et l'identification des systèmes écologiques de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord, qui représentent un des trois territoires pilotes ciblés par le projet.**

Orientation 4 Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources

Afin de renforcer la protection de l'eau et des ressources, le Ministère entend poursuivre son action selon une approche globale et concertée. Ainsi, il proposera des outils en matière de gestion de l'eau, il poursuivra la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional, y compris celle du fleuve Saint-Laurent et il proposera une stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable. De plus, une gestion plus efficace et efficiente des matières résiduelles a été au cœur des préoccupations du Ministère.

Objectif stratégique 4.1	**Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et renforcer la gestion concertée et intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Québec méridional**
Indicateur	**Nombre d'outils législatifs et réglementaires en matière de gestion de l'eau (cible : un projet de loi et deux règlements en 2009)**
Résultats 2010-2011	**Entrée en vigueur du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau le 1er janvier 2011.** **Publication à la Gazette officielle du Québec de deux projets de règlement permettant la mise en œuvre sur le territoire québécois de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.**
Indicateur	**Nombre d'organismes de gestion de l'eau mis en place (cible : de 33 à 40 en 2010)**
Résultats 2010-2011	**Total de 40 organismes de bassin versant membres du Regroupement des organisations de bassins versants du Québec au 31 mars 2011.**
Indicateur	**Taux d'approbation des plans directeurs de l'eau (cible : 85 % des plans approuvés en 2014)**
Résultats 2010-2011	**Total de 15 plans directeurs de l'eau approuvés au 31 mars 2011 (taux d'approbation de 37,5 %).**
Indicateur	**Nouvelle entente Canada-Québec sur la gestion intégrée du Saint-Laurent élaborée (cible : 2010)**
Résultats 2010-2011	**Négociations tenues avec le gouvernement fédéral afin de conclure la prochaine entente.**

Modernisation des lois et des règlements sur l'eau

Le 1er janvier 2011, le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, lequel vise les entreprises utilisant plus de 75 m^3 d'eau par jour, est entré en vigueur. L'État québécois applique ainsi le principe de l'utilisateur-payeur inscrit dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (communément appelée Loi sur l'eau). La redevance permet de financer l'implantation d'une gestion intégrée des ressources en eau et l'acquisition de connaissances dans le domaine.

Afin de mettre en œuvre l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, le Ministère a rédigé deux projets de règlement. L'un vise à interdire certains transferts d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent et à encadrer sévèrement certaines exceptions. L'autre concerne une modification au Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau et vise à y inclure certaines informations spécifiques des prélèvements faits sur le territoire couvert par l'Entente. Ces deux projets ont été publiés en 2010-2011 à la Gazette officielle du Québec pour consultation.

Gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Le Ministère a poursuivi son soutien technique et financier afin de permettre le redéploiement de la gestion intégrée de l'eau sur l'ensemble du territoire du Québec méridional par la mise en place des 40 zones de bassin versant. Ainsi, un montant de 5,2 millions de dollars a été alloué à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. De plus, une subvention de 890 000 $ a été accordée au Regroupement des organisations de bassins versants du Québec et une subvention de 110 000 $, au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec afin de contrer la problématique des algues bleu-vert dans les lacs québécois. Enfin, la révision du cadre de référence à l'intention des organismes de bassins versants a été entreprise afin de les soutenir dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau.

Discussions avec le gouvernement fédéral en vue de reconduire l'entente du Plan Saint-Laurent

Le Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010 a pris fin le 31 mars 2010. Des négociations entourant la ratification d'une nouvelle entente ont été entamées avec le gouvernement fédéral en 2010-2011. Au cours de l'automne 2010, le Ministère a tenu, avec Environnement Canada, une consultation publique ciblée portant sur les enjeux, les orientations et les zones névralgiques riveraines auprès des organismes concernés.

Objectif stratégique 4.2	**Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable**
Indicateur	Stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable élaborée (cible : 2012)
Résultats 2010-2011	Consultation interministérielle sur le projet de stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable de décembre 2010 à mars 2011.

Le projet de stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable permettra, notamment, de déterminer la vulnérabilité des zones de captage des eaux servant à l'alimentation en eau potable et de définir des actions prioritaires visant à protéger la ressource ainsi que d'élaborer des plans d'action.

Une mise à jour du Règlement sur la qualité de l'eau potable a été entreprise en 2010-2011. À l'automne 2010, un projet de modifications réglementaires a été publié à la Gazette officielle du Québec aux fins de consultation publique.

Objectif stratégique 4.3	Améliorer et partager les connaissances sur l'eau
Indicateur	Superficie du territoire du Québec municipalisé couvert par le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (cible : 50 % du territoire municipalisé en 2014)
Résultats 2010-2011	Poursuite des projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.
Indicateur	Rapport sur l'état de la ressource eau et des écosystèmes aquatiques produit (cible : 2014)
Résultats 2010-2011	Manuel d'organisation de projet réalisé par le groupe de travail interministériel.
Indicateur	Mise en ligne du portail des connaissances sur l'eau (cible : 2011)
Résultats 2010-2011	Réalisation du dossier stratégique en matière de gestion des connaissances sur l'eau.

Le Ministère coordonne la collecte d'information sur les ressources en eau, les écosystèmes aquatiques et leur usage à l'échelle des bassins hydrographiques. L'objectif de cette initiative consiste à faciliter l'accès aux connaissances sur l'eau pour les intervenantes et les intervenants de ce domaine ainsi que pour les citoyennes et les citoyens. La réalisation du dossier stratégique en matière de gestion des connaissances constitue un préalable à la conception d'un portail des connaissances sur l'eau.

La mise en œuvre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en ce qui concerne le territoire municipalisé du Québec méridional comporte la réalisation de sept projets de caractérisation des eaux souterraines de la Montérégie-Est, du sud-ouest de la Mauricie, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, du bassin de la rivière Bécancour, du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et du territoire municipalisé de l'Outaouais. Ce programme est doté d'une enveloppe quinquennale de 7,5 millions de dollars pour le financement de ces projets.

En outre, depuis 2008, le Ministère soutient financièrement deux autres programmes de recherche appliquée dans le domaine des eaux souterraines. La gestion de ces deux programmes dotés d'une enveloppe budgétaire de 1,2 million de dollars a été confiée respectivement au Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Actuellement, six projets sont en cours de réalisation dans le cadre de ces deux programmes.

Objectif stratégique 4.4	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources
Indicateur	Nouvelle politique et premier plan d'action quinquennal élaborés (cible : 2009)
Résultats 2010-2011	Publication de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan d'action 2011-2015, adoptés par le Conseil des ministres le 15 mars 2011. Analyse des projets soumis dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. Publication, en juillet 2010, du Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles. Adoption du principe du projet de loi 88, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, et début de son étude détaillée en commission parlementaire en mai 2010.

Indicateur	Degré d'atteinte de la cible déterminée dans le plan d'action, notamment celle qui concerne la quantité de matières éliminées par personne (cible : tonnes de matières éliminées par personne à déterminer en 2009)
Résultats 2010-2011	Adoption dans le cadre de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles de la proposition de la cible de 700 kg de matières résiduelles éliminées par personne pour 2015.

Orientation 5 Améliorer la sécurité environnementale

Le Ministère a poursuivi la modernisation de la gestion des barrages publics et leur adaptation aux changements climatiques. De plus, il a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 89 visant à renforcer le régime de sanctions prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement. Enfin, il a poursuivi ses travaux afin de développer des connaissances scientifiques sur les contaminants d'intérêt émergent.

Objectif stratégique 5.1	**Moderniser la gestion des barrages publics pour accroître leur sécurité relativement aux événements climatiques**
Indicateur	Nombre de barrages publics ayant fait l'objet d'une évaluation de sécurité (cible : 160 barrages en 2014)
Résultats 2010-2011	Évaluation de la sécurité de 50 barrages publics (taux d'atteinte de la cible pluriannuelle : 32 %).

Sécurité des barrages publics

Les études d'évaluation de sécurité permettent de vérifier la conformité des barrages avec les normes de sécurité et de déterminer les travaux correctifs requis afin de mieux protéger les populations et les infrastructures contre les événements climatiques extrêmes.

Objectif stratégique 5.2	**Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'efficacité du contrôle environnemental**
Indicateur	Dispositions législatives en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives élaborées (cible : 2013)
Résultats 2010-2011	Dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi 89, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect le 15 avril 2010 (cible atteinte).
Indicateur	Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque (cible : cinq nouveaux programmes en 2014)
Résultats 2010-2011	Mise en place d'une approche d'inspection basée sur le risque pour le Programme d'inspection des lieux d'enfouissement de matières résiduelles faisant l'objet d'une fermeture. Depuis avril 2009, deux nouveaux programmes basés sur le risque ont été mis en œuvre.

Renforcement du régime de sanctions de la Loi sur la qualité de l'environnement

Le projet de loi 89 propose un nouveau régime de sanctions administratives de nature pécuniaire. Il prévoit aussi l'ajout de pouvoirs d'ordonnance pour le ministre et renforce le régime de sanctions pénales. Les 15 et 17 février 2011, la Commission des transports et de l'environnement a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard de ce projet de loi. Le 7 avril 2011, l'Assemblée nationale procédait à l'adoption du principe.

Contrôle environnemental basé sur le risque

Le Ministère a choisi d'adopter progressivement une approche de contrôle basée sur le risque. Il utilise une méthode rigoureuse pour établir la cote de risque de chaque établissement dans un secteur d'activité donné. Ainsi, des sites particulièrement à risque font l'objet d'une fréquence d'inspection accrue. Cette méthode a été employée cette année pour établir le Programme d'inspection des lieux d'enfouissement de matières résiduelles faisant l'objet d'une fermeture. Elle a aussi été utilisée pour le Programme d'inspection des lieux d'élimination de matières résiduelles et le Programme d'inspection des systèmes de distribution de l'eau potable.

Objectif stratégique 5.3	**Améliorer le traitement des demandes d'autorisation ministérielle en renforçant l'analyse de certains types de projets par la prise en compte d'objectifs environnementaux**
Indicateur	Types de projets retenus qui seront analysés sur la base d'objectifs environnementaux (cible : 2011)
Résultats 2010-2011	Examen en cours des types de projets pour lesquels l'analyse sera renforcée par la prise en compte d'objectifs environnementaux.

L'instigateur d'un projet, d'une activité ou de travaux susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doit obtenir au préalable une autorisation du Ministère. Cette autorisation lui est accordée après qu'une analyse du Ministère a démontré que tout est conforme à la législation environnementale. Il convient d'ajouter que le Ministère s'est engagé à renforcer ses outils d'analyse pour pouvoir se pencher aussi sur la conformité des projets avec les objectifs établis dans certaines politiques environnementales. Cette année, le Ministère a amorcé l'examen de certains types de projets ou d'activités pour lesquels il pourrait renforcer l'analyse des demandes d'autorisation soumises par la prise en compte d'objectifs environnementaux.

Objectif stratégique 5.4	**Accroître les connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer leur gestion environnementale**
Indicateur	Programmation des activités d'acquisition des connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent élaborée (cible : 2011)
Résultats 2010-2011	Poursuite des travaux du comité consultatif ministériel. Lancement d'un programme de suivi régional sur les contaminants émergents et l'état des communautés de poissons. Échantillonnage en Estrie et en Montérégie à l'été 2010. Organisation d'une session sur les contaminants émergents dans le cadre du 14e colloque annuel du Chapitre Saint-Laurent et présentation de deux conférences du MDDEP lors de cette session.

Orientation 6 Améliorer l'offre de service et les façons de faire

Le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer la qualité de sa prestation de services aux citoyennes et aux citoyens et d'optimiser ses façons de faire.

Objectif stratégique 6.1	**Améliorer la prestation électronique de services**
Indicateur	Outils Web améliorés pour favoriser la promotion, la sensibilisation, l'éducation et l'information à l'égard des enjeux environnementaux québécois (cible : 2011)
Résultats 2010-2011	Première structure d'une nouvelle section du site Internet ministériel abordant les questions environnementales du point de vue du citoyen.
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un service Web (cible : 2012)
Résultats 2010-2011	Analyse permettant de déterminer les services en ligne qui feront l'objet d'une évaluation de la satisfaction de la clientèle.
Indicateur	Nombre de nouveaux produits interactifs et transactionnels (par année)
Résultats 2010-2011	Élaboration et mise en ligne de quinze nouveaux produits interactifs et de trois nouveaux produits transactionnels sur le site Internet du Ministère.
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un nouveau produit interactif (cible : 2013)
Résultats 2010-2011	Analyse permettant de déterminer les produits interactifs qui feront l'objet d'une évaluation de la satisfaction de la clientèle.
Indicateur	Mise en place, avec ses partenaires gouvernementaux, d'un guichet unique d'accès à l'information, aux produits et aux services de nature environnementale (cible : 2012)
Résultats 2010-2011	Le projet de portail thématique en environnement ainsi que le projet de portail des connaissances sur l'eau ont franchi l'étape du dossier d'affaires en 2009-2010. Toutefois, les coûts associés à la réalisation des deux projets ont incité les autorités du Ministère à prioriser la réalisation du projet de portail des connaissances sur l'eau. Ainsi, le projet de portail thématique en environnement a été abandonné en 2010-2011. En outre, le projet de portail des connaissances sur l'eau a franchi l'étape du dossier stratégique, comme cela a été mentionné dans la présentation des résultats associés à l'objectif stratégique 4.3, qui vise à améliorer et à partager les connaissances sur l'eau.

Objectif stratégique 6.2	**Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût**
Indicateur	Nombre d'entreprises et de municipalités visées par un nouvel instrument économique ou par une nouvelle application d'instruments économiques existants (par année)
Résultats 2010-2011	Publication, le 25 novembre 2009, du Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et édiction de celui-ci le 7 juillet 2010. Ce règlement soumet les lieux d'élimination de matières résiduelles à une redevance de 9,50 $ par tonne métrique depuis le 1er octobre 2010. Au 31 mars 2011, 55 lieux d'élimination de matières résiduelles étaient soumis à ce règlement. Le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, publié le 5 mai 2010, a été édicté le 1er décembre 2010. En vigueur depuis le 1er janvier 2011, ce règlement oblige toutes les industries qui prélèvent ou utilisent 75 m^3 d'eau ou plus par jour à payer une redevance.

Objectif stratégique 6.3	**Élaborer des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement**
Indicateur	Projet de loi élaboré (cible : d'ici 2014)
Résultats 2010-2011	Poursuite de la réflexion du Ministère en vue de l'élaboration de propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Objectif stratégique 6.4	**Se doter d'un plan d'action ministériel pour assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise dans un contexte de mobilisation du personnel**
Indicateur	Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise élaboré (cible : 2010)
Résultats 2010-2011	Mise en œuvre du Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise.
Indicateur	Taux de réalisation des activités prévues au plan d'action (cibles en pourcentages à déterminer à compter de 2011)
Résultats 2010-2011	Proportion de 70 % des actions prévues au plan d'action réalisées.

Au cours de l'automne 2010, le Ministère a entamé un exercice de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre 2011-2014. Les résultats de cet exercice lui permettront d'actualiser le Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise pour l'ensemble des secteurs de l'organisation.

LES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le Ministère définit les normes de service auxquelles il s'engage. Chaque engagement fait l'objet d'un suivi sur la performance ministérielle par rapport aux indicateurs établis.

Engagements généraux

Engagement 1	**Communiquer avec vous dans un délai maximal d'un jour ouvrable lorsque vous laissez un message dans une boîte vocale**
Indicateur	Pourcentage des appelants rejoints en un jour ouvrable ou moins
Résultats 2004-2005	62 %
Résultats 2007-2008	68 %
Résultats 2010-2011	56 %

La baisse significative observée quant au délai de traitement des messages laissés dans une boîte vocale du Ministère fera l'objet d'une intervention en 2011-2012.

Engagement 2	**Vous assurer de pouvoir parler à une personne, si vous le désirez, quand vous appelez aux heures d'ouverture de nos bureaux**
Indicateur	Pourcentage des appelants ayant obtenu l'aide d'une personne directement ou après avoir appuyé sur le zéro
Résultats 2004-2005	95 % des cas
Résultats 2007-2008	93 % des cas
Résultats 2010-2011	85 %

Le Ministère a diffusé, sur son site intranet, quatre capsules d'information portant sur les bonnes pratiques en matière de service à la clientèle, en particulier sur les communications par téléphone et par courriel afin d'inciter les employés du Ministère à bien gérer leur boîte vocale.

Engagement 3	**Vous répondre ou vous adresser un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande écrite**
Indicateur	Pourcentage des demandes écrites pour lesquelles le nombre de jours ouvrables entre la réception de la demande et l'envoi de l'accusé de réception ou de la réponse est inférieur ou égal à cinq
Résultats 2008-2009	90 %
Résultats 2009-2010	89 %
Résultats 2010-2011	95 %

Le pourcentage d'accusés de réception envoyés à l'intérieur d'un délai de cinq jours ouvrables s'est amélioré de façon significative, passant de 89 % à 95 % entre 2009-2010 et 2010-2011.

Accueil et renseignements

Engagement 4	**Vous offrir un service d'accueil et de renseignements dans toutes les régions du Québec**
Indicateur	Pourcentage des directions régionales offrant un service d'accueil et de renseignements
Résultats 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011	100 %

Le Ministère offre des services d'accueil et de renseignements dans son centre d'information de Québec et ses neuf directions régionales. Celles-ci desservent les dix-sept régions administratives du Québec. Ces services sont aussi offerts par téléphone, par télécopieur, par la poste et par courriel.

Engagement 5	**Vous répondre en moins de 30 secondes lorsque vous acheminez un appel à notre centre d'information**
Indicateur	Pourcentage des appels auxquels on a répondu en moins de 30 secondes au centre d'information
Résultats 2008-2009	93 %
Résultats 2009-2010	95 %
Résultats 2010-2011	95 %

Accessibilité à l'information

Engagement 6	**Vous offrir sur notre site Internet l'information concernant nos lois, nos règlements, nos politiques et nos programmes dès leur annonce officielle**
Indicateur	Pourcentage de cas où l'information sur les lois, les règlements, les politiques ou les programmes est offerte sur le site Internet du Ministère dès leur annonce officielle
Résultats 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011	100 %

En 2010-2011, des changements réglementaires, des nouvelles politiques et des nouveaux programmes ont fait l'objet d'une annonce officielle à dix reprises. Le Ministère a diffusé systématiquement l'information relative à ces annonces en moins de 24 heures.

Engagement 7	**Vous offrir également sur notre site Internet des études, des recherches et des rapports relatifs à l'état et à la gestion de l'environnement, produits par le Ministère**
Indicateur	Nombre de produits publiés sur le site Internet du Ministère
Résultats 2008-2009	75 produits (résultats cumulatifs : 139 produits)
Résultats 2009-2010	43 produits (résultats cumulatifs : 182 produits)
Résultats 2010-2011	48 produits (résultats cumulatifs : 230 produits)

Plaintes à caractère environnemental[4]

Engagement 8	**Vous informer des suites qui seront données à votre plainte à caractère environnemental dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception** **Vous donner une rétroinformation touchant les résultats découlant des actions prises dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte à caractère environnemental**
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés de l'intervention prévue dans les 10 jours ouvrables
Résultats 2008-2009	94 %
Résultats 2009-2010	95 %
Résultats 2010-2011	95 %
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés des résultats de l'intervention dans les 40 jours ouvrables
Résultats 2008-2009	86 %
Résultats 2009-2010	87 %
Résultats 2010-2011	90 %

En 2010-2011, les directions régionales du Ministère ont reçu 4 040 plaintes à caractère environnemental. Le plaignant a été informé de l'intervention prévue à l'intérieur d'un délai de 10 jours ouvrables dans 95 % des cas et de l'action prise à l'intérieur d'un délai de 40 jours ouvrables dans 90 % des cas.

4 Une plainte à caractère environnemental est le signalement d'une activité pour laquelle il y a lieu de croire à un non-respect de la législation environnementale. Les plaintes à caractère environnemental ne comprennent ni les urgences environnementales ni les plaintes sur la qualité des services.

Interventions d'Urgence-Environnement

Engagement 9	**Dans le cas de situations nécessitant une intervention immédiate, vous fournir un service d'urgence environnementale 24 heures par jour et 7 jours par semaine, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement**
Indicateur	Pourcentage des heures de disponibilité du service Urgence Environnement
Résultats 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011	100 %

En cas d'urgence environnementale, toutes les directions régionales ont des équipes d'intervention qui assurent une garde permanente. En 2010-2011, ces équipes ont effectué 653 interventions d'urgence environnementale avec le soutien scientifique du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Celui-ci dispose d'équipements mobiles pour réaliser des mesures de contaminants sur le terrain.

Demandes d'autorisation et de permis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Engagement 10	**Vous informer du nom de la personne responsable de votre dossier dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)**
Indicateur	Pourcentage des demandes en vertu de la LQE pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de cinq jours ouvrables
Résultats 2008-2009	93 %
Résultats 2009-2010	95 %
Résultats 2010-2011	93 %

En 2010-2011, les directions régionales du Ministère ont traité 5 701 demandes d'autorisations et de permis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans 93 % des cas, les demandeurs ont été informés par écrit dans les 5 jours ouvrables du nom de la personne responsable du traitement de leur demande.

Engagement 11	**Vous délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception de votre demande d'autorisation ou de permis pour les projets qui ne sont pas soumis à la procédure d'évaluation environnementale**
Indicateur	Pourcentage de demandes d'autorisation réglées en 75 jours
Résultats 2008-2009	90 %
Résultats 2009-2010	89 %
Résultats 2010-2011	91 %

Des 5 701 demandes d'autorisations et de permis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement traitées en 2010-2011 par les directions régionales, 91 % ont été réglées dans un délai de 75 jours ou moins.

Projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le Québec méridional

Engagement 12	**Vous transmettre la directive sur l'étude d'impact que vous devez réaliser, de même que l'information concernant le cheminement de votre dossier, dans les 30 jours suivant le dépôt de votre avis de projet**
Indicateur	Pourcentage des directives transmises en moins de 30 jours (par année)
Résultats 2008-2009	84 %
Résultats 2009-2010	88 %
Résultats 2010-2011	73 %

Au cours de 2010-2011, le Ministère a transmis 40 directives en vue d'encadrer l'élaboration des études d'impact sur l'environnement réalisées par les promoteurs. Les délais de transmission sont attribuables au volume exceptionnel d'avis de projets reçus.

Accréditation de laboratoires d'analyse environnementale

Engagement 13	**Vous assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation**
Indicateur	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'un audit biennal
Résultats 2007, 2008 et 2009	100 %
Résultats 2009, 2010 et 2011	90 %
Indicateur[5]	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'une évaluation annuelle de la performance analytique
Résultats 2008, 2009 et 2010	100 %

L'ensemble des laboratoires inscrits au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse doit faire l'objet d'un audit biennal. Le cycle actuel se termine le 31 mars 2011.

5 L'indicateur du suivi de l'engagement concernant les évaluations de la performance analytique est calculé selon l'année civile depuis 2007.

Engagement 14	**Le Bureau des plaintes sur la qualité des services s'engage à tout mettre en œuvre pour traiter votre demande dans les 20 jours ouvrables suivant sa réception. Dans l'éventualité où ce délai ne pourrait être respecté, nous nous engageons à vous en informer.**
Indicateur	Pourcentage de plaintes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables
Résultats 2009-2010	92 %
Résultats 2010-2011	92 %
Indicateur	Pourcentage de plaintes pour lesquelles le plaignant a été informé du retard dans le traitement de sa plainte
Résultats 2009-2010	100 %
Résultats 2010-2011	100 %

3 L'UTILISATION DES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2011, le nombre de personnes employées par le Ministère était de 1 906, comparativement à 1 882 au 31 mars 2010.

Tableau 1 Répartition du personnel selon la catégorie et le statut d'emploi

Catégorie d'emploi	Réguliers		Occasionnels		Total	
	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010
Haute direction	7	7	0	0	7	7
Cadres	86	91	0	0	86	91
Professionnels	743	722	109	112	852	834
Techniciens	519	507	173	177	692	684
Personnel de bureau	161	173	70	58	231	231
Ouvriers	4	5	34	30	38	35
Total	**1 520**	**1 505**	**386**	**377**	**1 906**	**1 882**

Renseignements complémentaires sur l'effectif du Ministère au 31 mars 2011 :

- Le personnel professionnel représentait 45 % du personnel du Ministère, comparativement à 32 % dans l'ensemble de la fonction publique.
- Le personnel occasionnel constituait, à la même date, 20 % de l'effectif total du Ministère, comparativement à 23 % dans l'ensemble de la fonction publique.
- Au cours de l'année 2010-2011, 227 étudiants et 48 stagiaires ont été en poste au Ministère, comparativement à 210 et 35 respectivement au cours de l'exercice financier 2009-2010.

Tableau 2 Répartition du personnel selon les régions

Régions	Réguliers	Occasionnels	Total
Bas Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	55	17	72
Saguenay–Lac-Saint-Jean	44	9	53
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	962	224	1 186
Mauricie et Centre-du-Québec	63	16	79
Estrie et Montérégie	141	32	173
Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides	156	58	214
Outaouais	32	5	37
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	39	18	57
Côte-Nord	28	7	35
Total	**1 520**	**386**	**1 906**

Au cours de l'année civile 2010, le Ministère a consacré près de 1,6 million de dollars au volet du développement des ressources humaines. Cet investissement représente 1,6 % de la masse salariale, dépassant ainsi l'objectif de 1 % fixé dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

De plus, le Ministère offre un programme d'aide aux employés. Au cours de l'exercice 2010-2011, 277 personnes ont participé au volet préventif de ce programme, alors que 220 ont eu recours au service d'aide individuelle. Il convient de préciser que 69 % des personnes ont consulté pour des raisons d'ordre personnel.

En ce qui a trait à la Politique ministérielle sur le harcèlement et la violence en milieu de travail et aux dispositions de la Loi sur les normes du travail, le Ministère a reçu une plainte pour harcèlement psychologique en 2010-2011. Elle a été traitée conformément à la procédure prévue dans la Politique.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières dont dispose le Ministère pour réaliser les mandats qui lui sont confiés sont composées des crédits qui lui sont alloués, des revenus autonomes perçus et des revenus versés au Fonds vert.

Budget et dépenses du Ministère[6]

Le tableau 3 présente les dépenses de fonctionnement et les investissements pour l'exercice 2010-2011.

Tableau 3 Ressources financières utilisées au regard des crédits alloués au Ministère (à l'exception du Fonds vert)

Programme Protection de l'environnement et gestion des parcs	2010-2011 Budget (000 $)	2010-2011 Dépenses réelles (000 $)	2009-2010 Dépenses réelles (000 $)	Variation (000 $)
Dépenses de fonctionnement	225 425	222 511	213 206	9 305
Investissements	43 684	33 086	32 457	629
Total	**269 109**	**255 597**	**245 663**	**9 934**

L'augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 9,3 millions de dollars, en 2010-2011, s'explique principalement par la réalisation de travaux d'excavation de la rivière des Mille-Îles afin de permettre l'approvisionnement en eau potable des municipalités riveraines et la conclusion d'une entente relative à une réclamation pour le Parc du Mont-Orford. Par ailleurs, l'augmentation de 0,6 million de dollars des investissements s'explique essentiellement par l'accélération de la modernisation des barrages publics.

Le tableau 4 présente une répartition, par élément, de l'ensemble des dépenses effectuées par le Ministère en 2010-2011, à l'exception de celles allouées au Fonds vert.

Tableau 4 Programme 1 – Protection de l'environnement et gestion des parcs – Dépenses de fonctionnement 2010-2011 par élément

Élément	Description	Budget 2010-2011 (000 $)	Dépenses Réelles 2010-2011 (000 $)	Dépenses Réelles 2009-2010 (000 $)
1	Politiques environnementales	22 659	22 525	22 973
2	Développement durable, gestion des parcs et suivi de l'état de l'environnement	77 775	76 521	65 105
3	Analyse et expertise régionales	25 368	24 226	29 467
4	Centre de contrôle environnemental du Québec	17 654	17 647	17 196
5	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	5 841	5 838	4 467
6	Centre d'expertise hydrique du Québec	18 271	18 242	13 968
7	Direction	7 520	7 375	8 170
8	Services à la gestion	50 337	50 137	51 860
	Total	**225 425**	**222 511**	**213 206**

6 Les données de 2010-2011 présentées aux tableaux 3 et 4 de cette section peuvent différer de celles qui seront présentées dans les Comptes publics 2010 2011, et ce, en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances. Toutefois, les dépenses de l'exercice 2009-2010 correspondent à celles présentées dans les Comptes publics 2009-2010. Il convient de préciser que les dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée, dont celui du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et ceux du Ministère. De l'information complémentaire est présentée dans la sixième partie du présent rapport et dans les Comptes publics du gouvernement.

Revenus

Les revenus perçus par le Ministère en 2010-2011 totalisent 359,8 millions de dollars, dont 349,9 millions proviennent du Fonds vert et 9,9 millions de revenus autonomes. Les données relatives aux revenus de 2010-2011 sont celles qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent rapport annuel de gestion.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes du Ministère de 9,9 millions de dollars proviennent notamment de la perception de droits annuels découlant de l'application du Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, de la délivrance d'autorisations, de droits, de permis et de certificats relatifs à la vente et à l'utilisation de pesticides ainsi qu'à la sécurité des barrages privés et publics, de la gestion des barrages publics, de la location et de la vente d'une partie du domaine hydrique de l'État ainsi que de l'accréditation de laboratoires.

Tableau 5 Revenus autonomes du Ministère (à l'exception du Fonds vert)[7]

Types de revenus autonomes	2010-2011 (000 $)	2009-2010 (000 $)	Variation (000 $)
Droits et permis	4 665	5 624	(959)
Vente de biens et de services	3 045	3 323	(278)
Intérêts, recouvrements et amendes	2 221	764	1 457
Total	**9 931**	**9 711**	**220**

La diminution de 1 million de dollars des revenus de droits et permis s'explique essentiellement par la non-récurrence de revenus d'arrérages pour la location du domaine hydrique de l'État et une diminution des revenus provenant des droits perçus pour l'analyse de demandes d'approbation et d'autorisation en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages, en ce qui concerne notamment le barrage LG3 à la baie James.

L'augmentation de l'ordre de 1,5 million de dollars des revenus d'intérêts, de recouvrements et d'amendes s'explique principalement par le recouvrement de dépenses relatives à des travaux de réhabilitation de terrains contaminés.

Fonds vert

Le Fonds vert est constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., c. M-30.001). Il est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre met en œuvre dans le cadre de ses fonctions. Les revenus du Fonds vert proviennent essentiellement de redevances perçues et de transferts du gouvernement fédéral.

7 Ces revenus font abstraction des sommes comptabilisées dans des comptes à fin déterminée, dont celui du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et ceux du Ministère.

Tableau 6 Revenus et dépenses du Fonds vert en 2010-2011

	Revenus (000 $)	Dépenses (000 $)	Excédent des revenus sur les dépenses (000 $)
Matières résiduelles	85 101	69 167	15 934
Changements climatiques	253 027	237 103	15 924
Eau	2 125	–	2 125
Barrages	766	766	–
Autorisations environnementales	4 844	3 490	1 354
Général	4 005	1 612	2 393
Total	**349 868**	**312 138**	**37 730**

En 2010-2011, des revenus de 85,1 millions de dollars provenant des redevances pour l'élimination des matières résiduelles ont été constatés au Fonds vert. L'augmentation de 22,3 millions de dollars par rapport aux revenus de l'exercice précédent découle de l'entrée en vigueur, en octobre 2010, de la redevance supplémentaire pour l'élimination des matières résiduelles. Quant aux dépenses, une somme de 60,0 millions de dollars a été consacrée au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et 9,2 millions de dollars, à des activités gouvernementales relatives à la gestion des matières résiduelles.

Au regard des changements climatiques, des revenus de 199,1 millions de dollars ont été perçus en vertu du Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert, adopté en décembre 2007. Une somme de 48,9 millions de dollars provenant du gouvernement du Canada ainsi que des revenus de placement de 5,0 millions de dollars s'ajoutent à la redevance annuelle, permettant ainsi la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Un total de 237,1 millions de dollars a été dépensé en 2010-2011 par 8 ministères et organismes.

Les ressources informationnelles

Le Ministère a maintenu ses investissements et ses efforts dans l'utilisation des technologies de l'information, en conformité avec les objectifs du Plan stratégique 2009-2014 et dans le respect de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, émise par le Conseil du trésor. Afin de répondre à ces nouvelles règles de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles, le Ministère s'est doté d'un bureau de projets. Il a de plus constitué une équipe de planification-conseil et d'architecture dirigée par des ressources internes qui possèdent une excellente connaissance du domaine d'affaires du Ministère.

Par ailleurs, dans le cadre de son plan d'action triennal 2009-2012 sur la sécurité de l'information numérique découlant de son analyse de risques de sécurité effectuée avec la méthode Mehari, le Ministère a procédé cette année à l'installation de nouveaux outils spécialisés de contrôle de l'accès à certains sites Internet jugés à risques. Ces outils permettent également la détection et la prévention d'intrusions non autorisées. Le Ministère a installé des équipements dans un site externe permettant la réplication en temps réel des informations stratégiques et installé des outils antivirus sur tous les serveurs stratégiques.

Enfin, dans le but de maximiser l'utilisation des ressources informationnelles gouvernementales, le Ministère privilégie toujours les services communs gouvernementaux pour la mise en place de ses services électroniques et il mise sur le partage et l'utilisation optimale des technologies. À cet effet, il recourt aux services du Centre de services partagés du Québec pour l'hébergement et l'exploitation des infrastructures technologiques Web extranet et Internet et arrime sa prestation électronique de services aux services d'authentification ClicSÉQUR Citoyen et Entreprise.

4 LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES[8]

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2010-2011, le Ministère a reçu 13 735 demandes d'accès à des documents. On note une légère augmentation par rapport aux deux dernières années. Un total de 95 % des demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours. Par ailleurs, 5 % des demandes ont été traitées dans un délai compris entre 21 et 30 jours et moins de 1 %, dans un délai dépassant 30 jours.

Les demandes sont formulées principalement par des entreprises, soit dans une proportion de 78 %. Viennent ensuite les organismes publics (9 %), les citoyennes et les citoyens (7 %), les études légales, soit les avocats et notaires (4 %), et les groupes environnementaux ainsi que les journalistes (environ 1 % dans chaque cas). Les entreprises et les études légales veulent habituellement savoir, dans le contexte de transactions bancaires et commerciales ou de la réalisation d'études environnementales, si une entreprise respecte les lois et les règlements environnementaux ou si un terrain est contaminé ou encore, de façon générale, connaître l'état environnemental d'un lieu. De même, des citoyennes et des citoyens vivant à proximité d'établissements industriels ou agricoles peuvent être intéressés à connaître la portée des autorisations accordées par le Ministère.

Après vérification, le Ministère a répondu ne pas détenir les documents visés pour 57 % des demandes d'accès adressées au cours de l'exercice 2010-2011, alors que 29 % des demandes ont donné lieu à un accès total aux documents demandés. Un accès partiel (documents avec masquage) a été accordé pour 10 % des demandes. Enfin, le Ministère a refusé 1,5 % des demandes d'accès à des documents en tout ou en partie.

Ainsi, lorsque le document demandé existe, il est jugé accessible en totalité ou avec masquage de renseignements personnels ou confidentiels dans 96 % des cas. Un refus est le plus souvent fondé sur les dispositions suivantes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) :

- confidentialité des renseignements personnels (articles 53 et 54) ;
- renseignements confidentiels fournis par un tiers (articles 23 et 24) ;
- avis ou recommandation d'un membre du Ministère (article 37) ;
- renseignement dans un document retenu aux fins d'une enquête (article 28).

En 2010-2011, aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une demande d'accommodement raisonnable en vertu de la Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

En 2010-2011, le nombre de nouvelles demandes de révision d'une décision de la personne responsable auprès de la Commission d'accès à l'information a été de 27.

8 Les résultats relatifs à la Loi sur le développement durable figurent dans la cinquième partie du présent rapport.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au regard de l'amélioration, d'ici 2010, de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et de la réduction de 20 % de la consommation de carburant dans les ministères et organismes publics (mesure 16 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques), le Ministère a diffusé, sur son site intranet, un questionnaire d'évaluation des besoins pour ce qui est de l'acquisition de nouveaux véhicules afin d'implanter des pratiques écoresponsables en cette matière. De plus, deux messages de sensibilisation à l'écoconduite ont été diffusés pour favoriser l'adoption d'une conduite automobile écoresponsable en respectant les limites de vitesse et en évitant la marche au ralenti des moteurs. Enfin, une invitation à réduire la consommation de carburant s'est traduite par l'incitation à l'utilisation des transports actif ou collectif ou encore du covoiturage.

Quant à l'exigence que chaque ministère développe un programme visant à réduire les émissions de GES occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail (mesure 17 du PACC), le Ministère a offert, avec la collaboration du ministère des Transports du Québec, un accompagnement aux répondantes et aux répondants des 22 ministères du gouvernement du Québec pour faciliter le développement et l'implantation d'un programme de navettage durable. Ce programme incite les employées et les employés à opter pour des déplacements moins émetteurs de GES pour se rendre au travail, comme la marche, le vélo, le transport en commun ou le covoiturage. Les plans de navettage durable du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et du ministère des Relations internationales ont officiellement été adoptés de même que celui du Ministère. À ce titre, un enclos sécurisé pour les vélos a été aménagé à l'édifice Marie-Guyart, en partenariat avec la Société immobilière du Québec et la Société parc-auto du Québec.

L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Conformément aux exigences gouvernementales de reddition de comptes en matière d'allègement réglementaire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a transmis au ministère du Conseil exécutif les résultats de l'évaluation du coût du fardeau administratif imposé aux entreprises, en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur pour l'année financière 2009-2010. Ces résultats ont été publiés par le ministère du Conseil exécutif.

En 2010-2011, le Ministère s'est conformé au décret 111-2005, qui prescrit les projets pour lesquels une analyse d'impact réglementaire est requise. Trois études économiques menées dans ce contexte ont été publiées sur son site Web. Elles concernent le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, le Règlement sur les appareils de chauffage au bois et le Règlement sur la qualité de l'eau potable.

En matière d'allègement réglementaire, le Ministère a pris des dispositions pour limiter les effets de la réglementation en vigueur sur les entreprises et les municipalités. Par exemple, le Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet de soustraire à l'autorisation ministérielle certains travaux d'aqueduc ou d'égout qui n'ont pas d'incidence environnementale. Il permet aux municipalités de regrouper certaines demandes d'autorisation de travaux d'aqueduc et d'égout dans un plan quinquennal. Au cours de l'exercice 2010-2011, un projet de règlement modifiant le Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement a été publié à la Gazette officielle du Québec aux fins de consultation publique. Les modifications portent sur l'identification d'autres travaux à soustraire à l'autorisation environnementale.

En ce qui a trait au Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, les discussions se poursuivent au Conseil canadien des ministres de l'Environnement afin d'évaluer la possibilité de n'utiliser qu'un seul outil informatique commun qui permettrait aux entreprises devant faire connaître leurs émissions de contaminants aux deux paliers de gouvernement.

Il convient également de mentionner la publication, en juillet 2010, de l'addenda 4 du Guide sur la valorisation des matières résiduelles fertilisantes. Ce guide remplace l'exigence de l'obtention d'un certificat d'autorisation d'épandage de nouveaux résidus ayant un faible risque environnemental par des avis de projet. De façon générale, les avis de projet, lancés en 2007, représentent un fardeau administratif moindre que les certificats d'autorisation. Cela explique que plus de 300 entreprises agricoles s'en soient prévalues en 2010.

Par ailleurs, en 2010-2011, le Ministère a signé une entente administrative avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette entente simplifie la reconnaissance des examens offerts par les établissements relevant de sa responsabilité pour l'obtention du certificat de qualification exigé des vendeurs et des utilisateurs de pesticides en vertu de la Loi sur les pesticides.

Enfin, le 12 janvier 2011, le gouvernement a mis en place un groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative. Ainsi, des travaux ont été entamés afin :

- d'améliorer la prise en compte des effets sur les entreprises de l'élaboration de nouveaux règlements ou de nouvelles lois;
- de proposer des pistes de simplification réglementaire et administrative pour les entreprises, notamment les PME.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics, annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010, vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

L'entrée en vigueur, le 1er juin 2008, de l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement a permis de concrétiser les principes de tarification déjà mis en avant par le Ministère :

1. reconnaître le principe de l'utilisateur-payeur;
2. utiliser des tarifs et des règles d'indexation connus d'avance;
3. ne jamais imposer aux clientèles du Ministère une charge financière supérieure aux coûts de livraison pour tout service de nature obligatoire[9];
4. se doter d'une grille tarifaire simple et compatible avec les différentes catégories d'actes administratifs et la nature des produits et services tarifés.

Le Ministère ne vise pas un autofinancement complet de chacun de ses produits et services et considère que l'établissement d'objectifs d'autofinancement ne doit pas aller à l'encontre de ces principes.

Les revenus peuvent être répartis parmi les quatre catégories présentées au tableau suivant. Au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a évalué le taux d'autofinancement de ces catégories à partir de données sur les coûts et les revenus de 2009-2010.

9 Le troisième principe n'est pas pertinent pour des services optionnels, des services commerciaux ou des services pour lesquels le détenteur bénéficie d'une rente, comme pour la plupart des activités régies par les deux centres d'expertise du Ministère. Les tarifs reflètent alors, selon le cas, la valeur marchande ou la rente.

Tableau 7 **Revenus et autofinancement des produits et services tarifés par le MDDEP**

	Revenus 2009-2010 (000 $)	Autofinancement 2009-2010 (%)
Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)	5 006	112
Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)	2 494	64
Autorisations environnementales	6 896	23
Autres	121	4
Total	**14 517**	**35**

Les autorisations environnementales tarifées par le Ministère comprennent diverses autorisations, dont les permis et certificats requis pour la vente et l'utilisation de pesticides.

Les revenus du CEHQ proviennent, à parts presque égales, de quatre sous-catégories :

1. les revenus de contrats avec les bénéficiaires des barrages publics et les frais d'entretien et de réparation des ouvrages à la charge des bénéficiaires;
2. la location des rives et du lit des cours d'eau en vertu de la Loi sur le régime des eaux;
3. les activités relatives à la sécurité des barrages;
4. les permis, les baux, les servitudes et les ventes nécessaires à l'autorisation d'empiéter sur le domaine hydrique de l'État.

Les revenus du CEAEQ proviennent, dans une proportion de près de 75 %, de la vente de biens et services. Le reste est attribuable à l'accréditation de laboratoires.

Révisions tarifaires, indexation et nouvelle tarification

Les révisions tarifaires du Ministère sont effectuées en tenant compte, principalement, de l'importance des revenus des catégories tarifaires, de l'évolution des lois et règlements concernés et du moment de la révision tarifaire précédente.

La plupart des tarifs du Ministère étaient déjà indexés systématiquement chaque année, en janvier ou en avril, ainsi que le prescrivent les lois et les règlements en vigueur. Les résultats sont publiés à la Gazette officielle du Québec et l'inventaire des tarifs se trouve sur le site Internet du Ministère. Néanmoins, l'indexation annuelle prescrite par la Politique de financement des services publics est appliquée aux produits et services tarifés du Ministère non indexés autrement, et ce, depuis le 1er janvier 2011.

Certaines dispositions relatives à l'Arrêté ministériel et aux études hydrologiques du CEHQ prévoient certaines exclusions à l'égard du paiement des tarifs exigés. Enfin, aucune nouvelle catégorie tarifaire de produits ou de services n'a été créée en 2010-2011.

LA DIRECTIVE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Tout en se conformant aux objectifs du gouvernement en ligne et à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2009-2014, le Ministère a poursuivi le déploiement d'outils plus modernes et de nouvelles façons de faire afin d'offrir un meilleur service à la clientèle.

Pour la période 2010-2011, les débours planifiés en ressources informationnelles étaient de 12 382 200 $, tandis que les débours réels ont totalisé la somme de 11 006 000 $, pour un écart de 1 376 200 $. Des choix stratégiques en cours d'exercice expliquent les dépenses inférieures aux prévisions du Ministère.

Plus spécifiquement, durant cette période, trois projets en rapport avec la prestation électronique de services ont été réalisés pour la clientèle du Ministère. Les nouveaux services en ligne offerts sont :

- le Système de suivi environnemental pour les entreprises minières en juillet 2010;
- le Système de gestion des gaz à effet de serre pour les véhicules automobiles en juin 2010;
- le Système du bilan de phosphore en janvier 2011.

Le Système de suivi environnemental est utilisé présentement par les entreprises minières pour la transmission électronique des données environnementales réglementaires provinciales. Ce système informatique est un « guichet unique » qui permet aux entreprises d'effectuer la gestion et l'exploitation des données réglementaires, le suivi de conformité des industries et la production de rapports et de bilans de conformité.

Le Système de gestion des gaz à effet de serre pour les véhicules automobiles permet aux constructeurs automobiles de transmettre électroniquement les données concernant les ventes de véhicules, des caractéristiques de ces véhicules et leurs émissions de GES par kilomètre. Son application permet de plus de faire les calculs et de gérer les crédits, les débits ou les redevances au Ministère.

Le Système du bilan de phosphore permet aux agronomes de saisir et de mettre à jour annuellement des bilans de phosphore conformément aux modifications du Règlement sur les exploitations agricoles, entrées en vigueur le 5 août 2010. Par la suite, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, La Financière agricole du Québec et le Ministère pourront utiliser les informations nécessaires à l'application des mesures d'écoconditionnalité et des mesures de contrôle prévues dans le cadre du programme.

Depuis septembre 2010, les entreprises peuvent déclarer des informations complémentaires sur les activités de prélèvement d'eau dans le bassin du fleuve Saint-Laurent et sur les transferts d'eau hors de ce bassin exigés par le règlement en vigueur. De plus, le Ministère a apporté des améliorations technologiques à l'ensemble des 82 stations réparties sur le territoire québécois, lui permettant de gérer les données du programme de surveillance de la qualité de l'air.

LES NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LES BONIS AU RENDEMENT

En vertu de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, les bonis au rendement des cadres et des cadres juridiques sont suspendus pour les périodes d'évaluation 2010-2011 et 2011-2012.

De plus, le décret 370-2010 du 26 avril 2010 prévoit que l'octroi des bonis et la progression dans l'échelle salariale des titulaires d'un emploi supérieur et des dirigeants d'organismes soient suspendus un an plus tôt, soit pour le rendement des années 2009-2010 et 2010-2011.

Tableau 8 **Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2009 au 31 mars 2010**

	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadres	46	211 201 $
Cadres juridiques	Sans objet	Sans objet
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0 $
TOTAL		**211 201 $**

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La politique linguistique du Ministère vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française sur le plan administratif. Cette politique tient également compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En 2010-2011, dans le but de favoriser une amélioration de la qualité du français parmi les membres du personnel, 18 capsules linguistiques ont été diffusées dans l'intranet ministériel. En outre, à l'occasion de l'embauche de nouveaux membres du personnel, le Ministère a continué d'appliquer les règles en vigueur en ce qui a trait à la connaissance et à la maîtrise de la langue française. Ainsi, dans certains corps d'emploi, la qualité du français écrit chez les candidats fait toujours l'objet d'une évaluation.

Par ailleurs, un partenariat entre l'Office québécois de la langue française (OQLF), le Bureau de normalisation du Québec et le Ministère a permis de valider et de rendre disponible une terminologie illustrant certains concepts en matière de développement durable, dont quelques-uns sont propres à la démarche québécoise. Cet outil, maintenant accessible sur le site Web de l'OQLF, permet de soutenir l'ensemble des ministères et organismes dans la mise en œuvre de leur plan d'action de développement durable. En plus de favoriser l'utilisation d'une terminologie uniforme en cette matière, la réalisation de ce projet donne une plus grande cohérence à la démarche gouvernementale de développement durable et contribue à la qualité du français employé dans l'ensemble de l'administration publique. En outre, grâce à ce lexique, le grand public dispose maintenant d'un outil pour mieux comprendre l'engagement de notre société dans la préservation du bien-être des générations actuelles et futures.

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le gouvernement du Québec fixe des objectifs de représentation de groupes cibles au sein de la fonction publique. Les mesures d'accès à l'égalité pour les membres des communautés culturelles de même que le plan d'embauche pour les personnes handicapées concourent à l'atteinte de ces objectifs. En 2010-2011, le taux de représentativité des membres de groupes cibles pour le personnel régulier était de 5 % pour les communautés culturelles, de 1 % pour les personnes handicapées et de moins de 1 % pour les autochtones ainsi que les anglophones.

Tableau 9 **Taux de représentativité des membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi au 31 mars 2011**[10]

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel[10]		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Membres des communautés culturelles	0	0,00	42	5,65	27	5,20	7	4,35	76	5,00
Autochtones	0	0,00	3	0,40	1	0,19	3	1,86	7	0,50
Anglophones	1	1,08	7	0,94	0	0,00	4	2,48	12	0,80
Handicapés	0	0,00	12	1,62	3	0,58	4	2,48	19	1,25
Total	**1**	**1,08**	**64**	**8,61**	**31**	**5,97**	**18**	**11,18**	**114**	**7,50**

En 2010-2011, la représentation des femmes au sein du Ministère est demeurée semblable à celle de 2009-2010, et ce, pour la plupart des catégories d'emploi.

Tableau 10 **Représentation des femmes au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi**

Catégorie d'emploi	Représentation[11]			
	31 mars 2011		31 mars 2010	
	Nombre	%	Nombre	%
Haute direction	2	29	1	14
Cadres	29	34	29	32
Professionnels	307	41	286	40
Techniciens	255	49	246	49
Personnel de bureau	155	96	168	97
Ouvriers	0	0	0	0
Total	**748**	**49**[12]	**730**	**49**[12]

En 2010-2011, le Ministère a procédé à l'embauche de 357 femmes, ce qui représente 61 % du nombre total d'engagements sans égard au statut d'emploi.

10 Incluant les ingénieurs, les avocats et les conseillers en gestion des ressources humaines.

11 Les proportions sont établies à partir des données relatives à la répartition du personnel selon la catégorie d'emploi (voir le tableau 1).

12 La représentation des femmes dans l'effectif régulier de la fonction publique se situe à 58 %.

Tableau 11 Taux d'embauche des femmes en 2010-2011

Statut d'emploi	Nombre	%
Réguliers	62	57,4
Occasionnels	116	56,9
Stagiaires	30	62,5
Étudiants	149	65,6
Total	**357**	**61**

La représentation des membres de groupes cibles et des personnes handicapées est légèrement à la hausse pour 2010-2011. En effet, au 31 mars 2010, 6 % de l'effectif régulier était issu de groupes cibles, tandis qu'au 31 mars 2011 ce taux était passé à 8 %. Par conséquent, ces chiffres demeurent au-dessous des objectifs gouvernementaux (voir le tableau 12).

Tableau 12 Représentation des membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Groupes cibles et personnes handicapées	Représentation			
	31 mars 2011		31 mars 2010	
	Nombre	%[13]	Nombre	%[13]
Membres de communautés culturelles[14]	76	5,0	59	3,9
Anglophones	12	0,8	12	0,8
Autochtones	7	0,5	5	0,3
Personnes handicapées[15]	19	1,3	17	1,1
Total	**114**	**7,6**	**93**	**6,2**

L'information relative aux nominations générales ainsi que les résultats obtenus au regard des objectifs particuliers sont présentés dans les tableaux 13 et 14.

Tableau 13 Nominations générales

Statut d'emploi	Nominations	
	31 mars 2011	31 mars 2010
	Nombre	Nombre
Réguliers	108	79
Occasionnels	204	249
Étudiants	227	203
Stagiaires	48	35
Total	**587**	**566**

La proportion des nominations de membres de groupes cibles s'établit à 13 % des embauches pour 2010-2011.

13 Le pourcentage est basé sur le personnel régulier, soit 1 520 pour 2011 et 1 505 pour 2010.
14 Concernant les membres des communautés culturelles, la cible gouvernementale est de 9 %.
15 Concernant les personnes handicapées, la cible gouvernementale est de 2 %.

Tableau 14 **Nominations de membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et de personnes handicapées**

Statut d'emploi	Nominations[16]											
	2010-2011										2009-2010	
	Communautés culturelles		Anglophones		Autochtones		Personnes handicapées		Total		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Réguliers	14	13,0	1	0,9	1	0,9	1	0,9	17	15,7	20	25,3
Occasionnels	15	7,4	1	0,5	0	0,0	0	0,0	16	7,8	11	4,4
Étudiants	29	12,8	4	1,8	1	0,4	2	0,9	36	15,9	34	16,7
Stagiaires	8	16,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	8	16,7	0	0,0
Total	**66**	**11,2**	**6**	**1,0**	**2**	**0,3**	**3**	**0,5**	**77**	**13,1**	**65**	**11,5**

Le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées a permis d'accueillir un participant en 2010-2011. Rappelons que ce programme vise à aider les personnes handicapées à obtenir un emploi dans la fonction publique québécoise et à leur permettre de développer leurs compétences en situation de travail.

LE RAJEUNISSEMENT DU PERSONNEL

En 2010-2011, les jeunes de moins de 35 ans représentaient 53 % des personnes recrutées par le Ministère.

Tableau 15 **Nominations de jeunes de moins de 35 ans (emplois réguliers et occasionnels)**

Statut d'emploi	Nominations[17]			
	2010-2011		2009-2010	
	Nombre	%	Nombre	%
Réguliers	42	39	45	57
Occasionnels	123	60	154	62
Total	**165**	**53**	**199**	**61**

Le taux de représentativité des jeunes au sein du Ministère est demeuré stable par rapport à l'année précédente. Le pourcentage d'embauche de jeunes, tous statuts d'emploi confondus, est demeuré à 25 % comparativement à 22 % dans l'ensemble de la fonction publique. En ce qui concerne les emplois de niveaux professionnel et technique, le taux se situe à 27 %. Par ailleurs, les jeunes représentaient 16 % de l'effectif ayant un statut d'emploi régulier au Ministère, comparativement à 15 % dans l'ensemble de la fonction publique. Quant à l'âge moyen du personnel au Ministère, il se situe à 44 ans, comparativement à 45 ans dans l'ensemble de la fonction publique.

16 En 1999, le Conseil du trésor a fixé à 25 % l'objectif d'embauche pour les membres de communautés culturelles, les anglophones et les autochtones ainsi que les personnes handicapées, tant dans les emplois réguliers et occasionnels que dans les emplois d'étudiants et de stagiaires.

17 Les résultats concernent l'embauche de personnel nommé à partir de listes de déclaration d'aptitudes.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

À l'automne 2009, le Vérificateur général du Québec a effectué le suivi de treize des quatorze recommandations qu'il avait formulées au sujet de la gestion des matières résiduelles dans le Tome II de son rapport à l'Assemblée nationale 2005-2006. Il a jugé que onze recommandations présentaient des progrès satisfaisants, alors que deux nécessiteraient des actions supplémentaires de la part du Ministère. Ces dernières portent sur l'évaluation des interventions de contrôle ainsi que sur la détection des activités illicites.

Concernant l'évaluation périodique de l'efficacité et de l'efficience de ses interventions de contrôle, le Ministère a poursuivi le développement d'un système de suivi environnemental couvrant divers secteurs d'activité. L'intégration du secteur des matières résiduelles sera soutenue par une étude devant être produite en 2011-2012.

En outre, l'application de l'entente administrative conclue entre le Ministère et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est en cours de renouvellement afin que les agents de conservation de la faune interviennent sur le terrain lors de plaintes portant sur des activités illicites d'envergure commerciale liées aux matières résiduelles.

Par ailleurs, bien que le Vérificateur général du Québec n'ait pas évalué l'application de sa recommandation portant sur le processus d'analyse des plans de gestion des matières résiduelles, le Ministère a posé les assises adéquates afin de s'y conformer. Ainsi, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015, qui l'accompagne, ont été rendus publics le 15 mars 2011. L'action 24 du Plan d'action prévoit la publication de lignes directrices permettant d'établir un cadre de conformité pour les plans de gestion des matières résiduelles.

5 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de la Loi sur le développement durable en avril 2006 confère des responsabilités au Ministère, notamment en matière de développement durable. Cette section présente les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2013 ainsi que le suivi des recommandations du Commissaire au développement durable.

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

En 2010-2011, le Ministère a continué la mise en œuvre de son plan d'action de développement durable 2008-2013. Il présente notamment, pour chacune des 23 actions qui y sont inscrites, une description, un indicateur, une cible, des collaborateurs, un calendrier de réalisation et 58 gestes qui permettront l'engagement concret de l'ensemble de ses unités administratives. La majorité des gestes (54) sont amorcés. Les résultats de la troisième année de mise en œuvre de ces 23 actions sont présentés ci-après. Quelques gestes, indicateurs ou cibles ont été précisés ou légèrement modifiés. Ces changements mineurs sont accompagnés du mot « modification » et d'une note en bas de page indiquant le libellé initial et les raisons des modifications.

Objectif gouvernemental 1	**Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir faire qui en facilitent la mise en œuvre.**	
Objectif organisationnel « A »	**Accompagner les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.**	
Action 1	**Gestes**	**Suivis**
Proposer des outils pour faciliter la démarche de développement durable et d'aide à l'analyse de projets à cet égard.	1. Développer et promouvoir des outils pour faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans les décisions des organisations publiques.	Poursuivi. Accompagnement des ministères et organismes (MO). Production d'un feuillet de sensibilisation et d'information à l'intention des gestionnaires de l'administration publique. Tenue de trois rencontres de formation sur les principes à l'intention des gestionnaires de l'administration publique et d'une rencontre de travail sur la mise en commun des expériences et des apprentissages.
	2. Développer et promouvoir des outils et des grilles d'analyse et d'aide à la décision adaptés à la démarche de développement durable (ex. : des activités de veille stratégique sur les modes de gouvernance de la démarche).	Poursuivi. Développement d'une grille comparative des stratégies nationales de développement durable de douze États. Poursuite de la recherche de références nationales et internationales permettant de mieux appréhender l'application des principes de développement durable.

	3. Actualiser les directives sectorielles dans l'application de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et ce, dans un contexte de prise en compte des principes de développement durable.	Poursuivi.
Cibles et indicateurs	Proposer trois outils pour faciliter la démarche de développement durable et d'aide à l'analyse de projets aux intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable (modification)[18]. Cible : 40 % des intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable devront s'être approprié les 3 outils (modification)[19].	
Résultats 2010-2011	Les directives portant sur la réalisation d'une étude de l'impact sur l'environnement d'un projet de lieu d'enfouissement technique, de ligne électrique et de parc éolien ont été revues, notamment afin de prendre en compte les principes de développement durable. Depuis leur révision, 100 % des directives émises pour ce type de projets prennent en compte les principes établis. Les trois outils (Guide pour la prise en compte des principes de développement durable, le Guide pour un financement responsable et le Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable) élaborés antérieurement pour faciliter la démarche de développement durable et d'aide à l'analyse de projets continuent d'être diffusés. À la suite de nombreuses communications effectuées depuis 2008, on estime que la totalité des intervenants du réseau des officiers de développement durable ont reçu ces documents.	
Action 2	**Gestes**	**Suivis**
Assurer le fonctionnement et la coordination des mécanismes de concertation gouvernementaux de la démarche de développement durable.	4. Mettre en place des mécanismes de concertation et le partage d'expertises et d'expériences entre les ministères et organismes.	Poursuivi. Révision des contenus et enrichissement de l'extranet Développement durable, notamment en y ajoutant de nouvelles sections sur la gestion environnementale, l'acquisition et la tenue d'événements écoresponsables et la veille. Tenue de deux activités de partage sur les outils de sensibilisation, lesquelles se sont traduites par quatre rencontres et une séance sur l'élaboration des cadres de gestion environnementale.
	5. Animer le Comité interministériel du développement durable (CIDD).	Poursuivi. Rencontres du CIDD tenues les 4 juin et 4 novembre 2010 ainsi que le 27 janvier 2011.
Cibles et indicateurs	Taux de ministères et organismes participant aux mécanismes (dont les activités incontournables). Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.	
Résultats 2010-2011	Tenue de cinq activités de partage des expériences des MO sur la sensibilisation au développement durable et sur l'élaboration de cadres de gestion environnementale. Tenue de trois rencontres du CIDD, reconfiguration, révision et enrichissement de l'extranet Développement durable et diffusion élargie de l'information auprès des MO. Déjà, 100 % des MO ont participé à l'un ou l'autre des mécanismes développés depuis janvier 2008.	

18 Libellé initial de l'indicateur : « Indice d'appropriation des outils par les organisations publiques (indice basé sur le nombre et le pourcentage d'utilisateurs et d'utilisations) ».

19 Libellé initial de la cible : « Objectif d'appropriation des outils (à définir lors de l'élaboration de l'indice) ». Cible précisée quantitativement.

Objectif organisationnel « B »	**Promouvoir le développement durable au sein de l'administration publique et auprès du public.**	
Action 3	**Gestes**	**Suivis**
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.	6. Proposer et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan gouvernemental de sensibilisation et de formation de catégories ciblées de personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable (CIDD).	Poursuivi. Poursuite des activités de formation et de partage : tenue de deux activités de partage sur les outils de sensibilisation, lesquelles se sont traduites par quatre rencontres, et une journée d'information sur la conception d'imprimés respectueux de l'environnement. Conception et réalisation du Bulletin des communicateurs. Révision du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable. Établissement de balises pour la formation relative au développement durable dans les MO et réalisation de deux capsules vidéo en collaboration avec l'Autorité des marchés financiers.
	7. Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation du personnel du MDDEP à la démarche de développement durable.	Poursuivi. Révision de la section portant sur le développement durable dans le site Internet du MDDEP. Conception d'une page intranet dédiée à la diffusion d'une trentaine de manchettes. Réalisation de quatre sessions de formation sur l'organisation d'événements écoresponsables et d'activités de sensibilisation lors des journées d'accueil du nouveau personnel.
	8. Instaurer des pratiques destinées à permettre aux futurs employés retraités du MDDEP de léguer leurs connaissances et leurs expertises tacites et organisationnelles.	Poursuivi. État de situation du Plan stratégique de transfert des connaissances et de l'expertise du MDDEP en 2011 : 70 % des actions réalisées.
	9. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable par le personnel de l'administration publique.	Poursuivi. Décision du CIDD de tenir un seul sondage auprès du personnel de l'administration publique en mars 2011. Le taux de sensibilisation obtenu est de 90 % et les employées et employés ont reconnu la bonne définition du développement durable dans une proportion de 68,3 %.
Cibles et indicateurs	Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable. Cibles : Avoir sensibilisé 80 % des personnels du Ministère d'ici 2011. Que 50 % du personnel ciblé du Ministère ait suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence d'ici le 31 mars 2013 (modification)[20].	
Résultats 2010-2011	La phase de sensibilisation systématique du personnel est presque terminée. Celle de la formation débute pour la majorité des MO. Elle traite de la démarche de développement durable et de la prise en compte des principes en cette matière. En mars 2011, le taux de sensibilisation au développement durable du personnel de l'administration publique et du Ministère était de 90 %, ce qui est supérieur à la cible fixée à 80 %.	

20 Ancien libellé de la cible : « Avoir sensibilisé 80 % des personnels du Ministère d'ici 2011. 50 % de ce personnel ayant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières d'ici 2013 ». La cible gouvernementale a été changée lors de la réunion tenue le 4 juin 2010 par le CIDD, pour une plus grande précision quant au personnel visé.

Action 4	**Gestes**	**Suivis**
Coordonner un plan de communication et d'information du public sur la démarche de développement durable.	10. Proposer et mettre en œuvre un plan de communication, dont des outils d'information et de sensibilisation du public et des intervenants québécois, sur la démarche de développement durable [CIDD].	Poursuivi. Mise en œuvre de la stratégie de communication pour sensibiliser les entreprises au développement durable. Tenue d'activités publiques, dont des allocutions prononcées par le ministre, mise en ligne d'un onglet « Outils pour une démarche de développement durable » sur le site Web du Ministère et publication de deux articles dans le journal des employées et employés de l'administration publique.
	11. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable au sein de la population.	Poursuivi. Aucun sondage n'a été réalisé en 2010-2011 auprès de la population.
Cibles et indicateurs	Taux de pénétration (taux de notoriété) de la Loi sur le développement durable au sein de la population. Cible : 25 % de la population.	
Résultats 2010-2011	Mise en ligne d'une section « entreprises développement durable » sur Portail Québec et d'une section « entreprises développement durable » sur le site ministériel. Tenue d'activités publiques diverses et poursuite de la mise en œuvre du Plan gouvernemental de communication.	
Objectif gouvernemental 2	**Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.**	
Objectif organisationnel « C »	**Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de suivi de la démarche gouvernementale et de la démarche québécoise de développement durable.**	
Action 5	**Gestes**	**Suivis**
Coordonner les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de révision, dont les bilans périodiques de la Stratégie gouvernementale.	12. Former et accompagner les ministères et les organismes à l'utilisation du *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*.	Poursuivi. Accompagnement des organismes qui n'avaient pas pu terminer l'adoption et la publication de leur plan d'action de développement durable au 31 mars 2009 et de ceux qui souhaitent le réviser ou le bonifier.
	13. Développer, mettre en place et utiliser un mécanisme de suivi et de mesure des activités de mise en œuvre, des résultats de la Stratégie et de ses objectifs par les ministères et organismes [CIDD].	Poursuivi. Deuxième collecte des indicateurs annuels de performance administrative. Diffusion et mise à jour des indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie. Rencontres de réflexion et d'échanges sur la mise en œuvre des plans d'action pour quatre orientations de la Stratégie.
	14. Coordonner la révision gouvernementale de la Stratégie, dont la production d'un état de situation du développement durable au Québec [CIDD].	Débuté. Échéancier de travail établi.

Cibles et indicateurs	Taux des ministères et organismes publics ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels. Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.	
Résultats 2010-2011	Le Rapport de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 pour l'année 2009-2010 a été adopté et rendu public. Lors de la collecte des indicateurs annuels de performance administrative de mai-juin 2010 pour l'année 2009-2010, 99 ministères et organismes sur 132 ont indiqué avoir publié une section distincte traitant de leur bilan de développement durable, ce qui représente un taux de 75 %.	
Objectif gouvernemental 4	**Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.**	
Objectif organisationnel « D »	**Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.**	
Action 6	**Gestes**	**Suivis**
Adopter une approche basée sur le risque environnemental dans les secteurs de l'analyse environnementale.	15. Identifier les types de projets dont le processus d'analyse pourrait être modulé en fonction du risque environnemental.	Poursuivi. Début des travaux visant à établir les facteurs de risque dans le secteur des carrières et des sablières.
	16. Pour les types de projets identifiés, définir et mettre en œuvre les adaptations requises au processus d'analyse.	Poursuivi. La révision de la note d'instructions concernant les exclusions administratives concernant l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement est terminée et en processus d'approbation par les autorités.
Cibles et indicateurs	Types de projets identifiés pour lesquels l'analyse sera modulée en fonction du risque environnemental (modification)[21]. Cible : Projets identifiés d'ici 2011(modification)[22].	
Résultats 2010-2011	Le Ministère a soustrait de l'application de l'article 32 de la LQE certains travaux d'aqueduc et d'égout ayant peu d'incidence environnementale et de l'application de l'article 22 certains travaux simples de restauration dans un milieu humide. De plus, il a identifié les projets liés aux carrières et aux sablières pour évaluer la possibilité de moduler le processus d'analyse en fonction du risque environnemental.	
Action 7	**Gestes**	**Suivis**
Adopter une approche basée sur le risque environnemental pour optimiser l'effort de contrôle environnemental.	17. Mettre en œuvre des programmes d'inspection des lieux d'enfouissement (sanitaire, technique, de débris de construction et de démolition) ainsi que des dépôts de matériaux secs basés sur le niveau de risque environnemental.	Terminé. Un programme annuel d'inspection basé sur le risque a été mis en place pour tous les lieux d'élimination de matières résiduelles mentionnés.

21. Libellé initial de l'indicateur : « Nombre de projets identifiés pour lesquels l'analyse sera modulée en fonction du risque environnemental ». Le Ministère vise à adopter l'approche pour divers types de projets dont le nombre ne peut être présumé.
22. Libellé initial de la cible : « Projets à mettre en œuvre identifiés d'ici 2011 ». Cible au regard des projets identifiés avant 2011 : précision.

	18. Évaluer l'application de l'approche basée sur le risque environnemental dans d'autres secteurs, notamment pour les systèmes de distribution d'eau potable.	Terminé. Programme annuel d'inspection basé sur le risque pour le secteur de l'eau potable en vigueur.
	19. Mettre en œuvre d'autres programmes d'inspection basés sur le risque environnemental.	Poursuivi. Un nouveau programme d'inspection basé sur le risque visant les lieux d'élimination de matières résiduelles faisant l'objet d'une fermeture a été élaboré. La grille d'évaluation sur la base du risque pour le secteur des matières dangereuses résiduelles a été mise en application. L'identification et la sélection des facteurs de risque sont en cours dans le secteur agricole pour moduler le suivi des bilans de phosphore. Une grille de risque a été élaborée dans le but de moduler le contrôle des données d'autosurveillance. De plus, une grille de risque a été élaborée dans le secteur des carrières et des sablières dans le but de moduler les inspections.
Cibles et indicateurs	Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque environnemental mis en œuvre par le Centre de contrôle environnemental du Québec. Cible : Quatre nouveaux programmes d'ici 2013.	
Résultats 2010-2011	Le Centre de contrôle environnemental du Québec a élaboré les paramètres d'un troisième programme d'inspection basé sur le risque. Ce nouveau programme vise les lieux d'élimination de matières résiduelles faisant l'objet d'une fermeture. Deux programmes d'inspection basés sur le risque environnemental sont donc en place et un troisième est prévu en 2011. Un quatrième programme est en cours d'élaboration.	
Action 8	**Gestes**	**Suivis**
Accroître progressivement la démarche de développement durable dans le cadre législatif et réglementaire de protection de l'environnement, à titre d'exemple pour les gestes suivants (modification)[23].	20. Proposer pour adoption un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.	Terminé. Loi adoptée. Des principes de développement durable sont considérés dans son application. Développement réglementaire en cours.

23 Libellé initial de l'action : « Accroître progressivement la démarche de développement durable dans le cadre législatif et réglementaire de protection de l'environnement ». Précision apportée concernant les gestes retenus.

	21. Proposer et mettre en œuvre un règlement sur la responsabilité élargie des producteurs afin d'obliger la récupération et la mise en valeur des produits en fin de vie utile (ex. : produits électroniques, piles, lampes fluorescentes, etc.).	Poursuivi. Projet de règlement publié en novembre 2009. À la suite des commentaires reçus, une nouvelle version du règlement est en cours d'élaboration et sera proposée au gouvernement pour adoption. Une prise en compte des principes de développement durable a eu lieu en 2007.
	22. Instaurer un régime d'autorisation renouvelable pour les projets de captage d'eau souterraine et de surface.	Poursuivi. Un projet de règlement sur les prélèvements d'eau souterraine ou de surface est en cours d'élaboration.
	23. Adapter le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées aux nouvelles réalités environnementales.	Poursuivi. Refonte du Règlement. La prise en compte des principes de développement durable ne s'applique pas ou s'applique très difficilement à ce règlement de nature technique et spécifique.
	24. Revoir la Loi sur la conservation du patrimoine naturel pour faciliter son application (impact sur les tiers) et revoir les mécanismes de consultation.	Poursuivi. Révision de la loi à actualiser. Tenue d'ateliers préparatoires aux audiences publiques sur les aires protégées dans les régions de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue. Démarche de prise en compte des principes de développement durable amorcée.
	25. Proposer, pour adoption, le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques.	Terminé. Loi adoptée et développement réglementaire en cours. La loi qui modifie la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de changements climatiques est de nature très technique et spécifique. La prise en compte des principes de développement durable ne s'appliquait pas.
Cibles et indicateurs	Nombre d'interventions réglementaires et législatives prenant en compte les principes de développement durable. Cible : Prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de six lois et règlements d'ici mars 2013 (modification)[24].	
Résultats 2010-2011	Des six lois identifiées initialement, trois sont adoptées, deux en sont à l'étape de la rédaction juridique et une en est à l'étape de la révision finale. Un processus de prise en compte des principes de développement durable a été appliqué pour deux de ces lois, alors que des principes de développement durable seront considérés dans deux autres. De plus, deux autres lois de nature très technique et spécifique ne se prêtaient pas ou se prêtaient difficilement à un exercice de prise en compte des principes de développement durable.	

24 Libellé initial de la cible : « Mise en œuvre de six lois ou règlements ». Précision apportée en regard de la prise en compte des principes de développement durable ».

Objectif gouvernemental 5	**Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.**	
Objectif organisationnel « E »	**Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.**	
Action 9	**Gestes**	**Suivis**
Réaliser les dispositions du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques visant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.	26. Mettre en œuvre les actions de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre et les actions en adaptation sous la responsabilité du MDDEP (réglementer les normes d'émission des véhicules automobiles, programme Coupez le moteur!, programme Biogaz, initiatives de sensibilisation du public, réseaux de surveillance, etc.).	Poursuivi. Adoption de deux législations importantes qui contribueraient à réduire les émissions de GES. Aide financière accordée : • 10 millions de dollars au consortium Ouranos (adaptation aux changements climatiques) ; • 3 millions à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique pour le programme *Faites de l'air!*; • 450 000 $ au RNCREQ pour une consultation régionale sur la réduction de la dépendance du Québec au pétrole; • 785 000 $ au RNCREQ pour la campagne nationale de sensibilisation Défi Climat; • 250 000 $ à L'EAUdyssée de la Terre pour le spectacle éducatif *Un vent de changement* avec Rafale; • 860 000 $ à l'Institut national de santé publique du Québec pour la consolidation des réseaux de surveillance climatologique et de la qualité de l'air. Poursuite de l'application du programme Climat municipalités. Le bilan annuel du PACC a été rendu public et rend compte des principaux gestes posés par le gouvernement du Québec.
	27. Coordonner la mise en œuvre des actions de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre et les actions en adaptation sous la responsabilité d'autres ministères et organismes (AEE, MRNF, MTQ, MAPAQ, MDEIE, MSSS, MSP).	Poursuivi. Les mesures sous la responsabilité des autres ministères et organismes sont en cours de réalisation. Le MDDEP en coordonne le suivi. Tenue de deux réunions du Comité interministériel sur les changements climatiques (CICC) et publication du quatrième bilan de mise en œuvre du PACC.
Cibles et indicateurs	Potentiel de réduction ou d'évitement total de gaz à effet de serre en 2012. Cible : Diminution, d'ici 2012, des émissions de GES de 6 % sous le niveau de 1990.	
Résultats 2010-2011	Deux règlements importants ont été adoptés : le Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds et le Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère. De plus, le Ministère a publié le quatrième bilan de mise en œuvre du PACC, continué de jouer son rôle de coordonnateur du Plan d'action et appuyé financièrement la réalisation de nombreux projets et mesures visant à réduire les émissions de GES. Le dernier inventaire des émissions de GES, rendu public en décembre 2010, indique que les émissions québécoises ont connu une baisse de 4,8 % entre 2007 et 2008 et qu'elles s'établissaient à 1,2 % sous le niveau de 1990 en 2008.	

Action 10	Gestes	Suivis
Développer et soutenir des mécanismes d'aide à la décision et d'avertissement des populations à risque pour des situations environnementales particulières.	28. Développer en partenariat des indices informatifs (qualité de l'air/risques associés à des polluants ou à des contaminants, dont les pesticides) [MSSS, INSPQ, MAPAQ].	Poursuivi. Depuis 2008, diffusion des indices informatifs des risques pour la santé associés à la qualité de l'air et transmission des données sur l'analyse de la qualité de l'air pour la période de janvier à décembre 2009. La compilation des données sur les pesticides des indicateurs de risque dans le secteur agricole pour l'année 2008 se poursuit.
	29. Diffuser l'information sur les urgences environnementales (registre).	Poursuivi. Interventions d'urgence inscrites au registre de façon continue et communiqués d'urgence émis dans certaines situations pour la diffusion d'information auprès de la population. Le registre se trouve sur le site Internet du Ministère.
Cibles et indicateurs	Nombre de mécanismes produits en vue d'informer les populations à risque et taux de diffusion dans les délais prévus. Cible : 100 % des mécanismes (indices) produits et diffusés dans les délais prévus.	
Résultats 2010-2011	Un indicateur de risque relatif aux pesticides agricole a été diffusé dans le bilan des ventes pour l'année 2007 et un indicateur de risque relatif aux pesticides a été diffusé dans le bilan des plans de réduction des pesticides sur les terrains de golf pour les années 2006, 2007 et 2008. Un protocole d'entente sur la transmission de données relatives à la qualité de l'air et météorologiques a été signé par l'ensemble des partenaires concernés. Les données validées sur la qualité de l'air pour la période de janvier à décembre 2009 ont été transmises à l'Institut national de santé publique du Québec. La diffusion du registre sur les urgences environnementales s'est poursuivie. Tous les mécanismes prévus initialement ont été produits et ils sont diffusés selon les échéanciers de travail établis.	
Action 11	**Gestes**	**Suivis**
Coordonner la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les algues bleu vert.	30. Mettre en œuvre un plan gouvernemental sur les algues bleu-vert concernant les autorités locales et les organisations du milieu axé sur la prévention et les interventions en lien avec les plans d'eau touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert [MAMROT, MAPAQ, MSSS, MDEIE, MRNF, MTQ, MSP, Secrétariat à la communication gouvernementale, Services Québec] (modification)[25].	Poursuivi.
Cibles et indicateurs	Nombre et taux des actions prévues au Plan d'action sur les algues bleu vert mises en place dans les délais prévus. Cible : 100 % des actions réalisées dans les délais prévus.	
Résultats 2010-2011	Au 31 mars 2011, 100 % des actions prévues au Plan d'action étaient entreprises, dont 57 % étaient terminées.	

25 Libellé initial du geste : « Mettre en œuvre un plan gouvernemental sur les algues bleu-vert concernant les autorités locales et les organisations du milieu axé sur la prévention et les interventions en lien avec les plans d'eau touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert [MAMROT, MAPAQ, MSSS, MDEIE] ». Information apportée quant à la participation de ministères et des organismes.

Objectif gouvernemental 6	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	
Objectif organisationnel « F »	**Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion de l'Administration.**	
Action 12	**Gestes**	**Suivis**
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	31. Mettre en œuvre un système de gestion environnementale (SGE) au MDDEP, notamment en priorisant l'utilisation de la visioconférence, les mesures pour interdire les bouteilles d'eau commerciales dans les salles de réunions et la sensibilisation du personnel à l'écoconduite et à l'utilisation écoresponsable des transports.	Poursuivi. La mise en œuvre du SGE se poursuit par le suivi et la mise à jour du Plan de gestion environnemental du Ministère. La visioconférence est offerte dans tous les bureaux régionaux et permet de faire des réunions ainsi que de la formation à distance. Pour favoriser la consommation d'eau du robinet et inciter le personnel à délaisser la consommation d'eau embouteillée, des filtres et des refroidisseurs d'eau ont été installés dans toutes les salles de repos du Ministère, des capsules de sensibilisation ont été diffusées dans l'intranet et un rappel a été fait auprès des gestionnaires. Le personnel a été sensibilisé à l'écoconduite par des capsules diffusées dans l'intranet ainsi que par une antenne de la part de la sous-ministre. Plusieurs mesures sont mises en œuvre par les principes directeurs de la Politique sur la gestion et l'utilisation des moyens de transport du Ministère afin de favoriser l'utilisation écoresponsable des véhicules. Des activités de sensibilisation ont eu lieu dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs et des installations ont été aménagées dans le cadre du Plan de navettage durable.
	32. Proposer et promouvoir auprès des ministères et organismes un cadre de gestion environnementale et les accompagner dans leur démarche d'adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale.	Poursuivi. Accompagnements des MO dans l'adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale (CGE, SGE). Tenue de deux séances de formation et d'une séance de partage. Information personnalisée. Animation de la Table de concertation sur les SGE. Élaboration d'un document synthèse sur les CGE et SGE et d'aide-mémoire sur l'organisation d'événements écoresponsables (sept).

33. Évaluer les façons d'introduire ou de prendre en compte la pensée du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et la consommation responsables.	Débuté. Au printemps 2011, le gouvernement du Québec a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, assortie d'un plan d'action. L'action 32 de ce dernier prévoit la réalisation d'actions en rapport avec l'analyse du cycle de vie au cours des cinq prochaines années. Le MDDEP a également annoncé un investissement de 1,5 million de dollars sur 3 ans pour le développement d'une banque de données permettant l'analyse du cycle de vie (ACV) des produits, des technologies et des services québécois. La pensée « cycle de vie » a été intégrée dans une nouvelle fiche technique destinée aux professionnels des ressources matérielles du gouvernement du Québec et aux conseillers en développement durable. Cette fiche vise l'intégration de dispositions environnementales ou écoresponsables aux contrats d'approvisionnement en biens et services des organismes publics. Deux autres fiches techniques traitent de la pensée ou de l'analyse de cycle de vie des biens et des services. Au cours d'une journée d'information et d'échanges sur la conception d'imprimés respectueux de l'environnement (170 participantes et participants), la pensée « cycle de vie » a été promue et discutée
34. Coordonner, conjointement avec le ministère des Services gouvernementaux (MSG), l'élaboration et la réalisation du plan de mise en œuvre de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	Poursuivi. Présentation détaillée de la Politique lors de deux demi-journées de formation sur les nouvelles règles d'acquisition et présentation sommaire à l'occasion de deux conférences données à l'extérieur des locaux du gouvernement. Révision des 11 fiches techniques liées à la Politique et diffusion de ces fiches sur l'extranet Développement durable auprès de 135 ministères et organismes. Présentation sommaire de ces fiches aux deux réunions du Comité interministériel de développement durable à l'automne 2010.
35. Mettre en place et coordonner les travaux des intervenants gouvernementaux qui peuvent influencer rapidement l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables [CSPQ, MDEIE, SCT] et les travaux des responsables de la mise en œuvre des politiques et des objectifs nationaux énoncés dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable [RECYC QUÉBEC, AEE, SIQ, CSPQ].	Poursuivi. Renouvellement du mandat de la Table de concertation sur les pratiques d'acquisition écoresponsable. Cette table a tenu trois rencontres au cours de l'année et elle a élaboré et mis en œuvre le plan de travail 2010-2012. Parmi les actions réalisées, mentionnons la révision et l'élaboration d'outils pour l'accompagnement des ministères et des organismes dans leur démarche d'acquisition écoresponsable, dont des fiches techniques sur des produits et services écoresponsables et l'élaboration de deux formations.

	36. Promouvoir l'adoption d'activités de gestion environnementale par les laboratoires gouvernementaux et privés [SIQ, RECYC QUÉBEC].	Poursuivi. Récupération de 458 bacs de 360 litres de matériel de laboratoire au Complexe scientifique.
Cibles et indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre du système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables. Cibles (modification)[26] : Avoir adopté un système de gestion environnementale. Six mesures ou activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale. Six pratiques d'acquisition écoresponsables.	
Résultats 2010-2011	Le système de gestion environnementale a été adopté en septembre 2009 et sa mise en œuvre continue. Les huit mesures ou activités prévues ont été initiées à ce jour pour contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de gestion environnementale. Six pratiques d'acquisition écoresponsables sur sept ont été mises en œuvre. De nombreuses activités d'accompagnement et de formation destinées aux MO et portant sur l'élaboration de cadres et de systèmes de gestion environnementale ont été réalisées. Le Ministère a poursuivi ses efforts afin d'amener les MO à adopter des pratiques environnementales et écoresponsables, notamment en animant deux tables de concertation et en diffusant de l'information par l'intermédiaire de fiches techniques. Il a introduit, dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, une action pour prendre en compte la notion de cycle de vie et annoncé un investissement de 1,5 million de dollars pour développer une banque de données sur l'analyse du cycle de vie.	
Objectif gouvernemental 8	Augmenter la part des énergies renouvelables ayant une incidence moindre sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.	
Objectif organisationnel « G »	**Valoriser la biomasse de matières résiduelles en de la bioénergie.**	
Action 13	**Gestes**	**Suivis**
Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie.	37. Mettre en place un programme de biométhanisation dans les municipalités par l'implantation de digesteurs anaérobiques.	Terminé.
Cibles et indicateurs	Pourcentage du volume de matières résiduelles organiques valorisées dans les filières de production de bioénergies, dont la biométhanisation. Cible : Réduction du pourcentage du volume de matières résiduelles organiques enfouies (cible qui sera précisée dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles).	
Résultats 2010-2011	Le programme a été lancé. Aucun projet de biométhanisation n'a été subventionné en 2010-2011.	

26. Libellés initiaux des cibles : « Avoir adopté un système de gestion environnementale. Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale » et « Nombre de pratiques d'acquisition écoresponsables ». Les nombres de mesures et d'activités de gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables ont été précisés.

Objectif gouvernemental 9	Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.	
Objectif organisationnel « H »	**Promouvoir l'écoconditionnalité dans les programmes et la responsabilité sociale.**	
Action 14	**Gestes**	**Suivis**
Sensibiliser les ministères à l'application de l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale dans leurs programmes de soutien et d'appui à leurs clientèles.	38. Élaborer et offrir des sessions de formation et des activités de soutien professionnel aux ministères et aux organismes sur l'application de l'écoconditionnalité.	Poursuivi. Documents d'appui en cours d'élaboration. Publication d'un article sur l'écoconditionnalité. Soutien technique à des ministères et organismes. Envoi de deux notes à tous les MO pour leur demander s'ils ont appliqué des critères d'écoconditionnalité dans l'administration de leurs programmes depuis 2008.
	39. Produire en collaboration et promouvoir un guide sur le financement écoresponsable.	Poursuivi. Promotion du Guide pour un financement responsable. Tenue de séances d'accompagnement pour les MO ainsi que pour certaines organisations non gouvernementales, dont des travaux en collaboration avec l'Association des centres locaux de développement du Québec. Envoi de deux notes à tous les MO pour leur demander s'ils ont modifié, depuis 2008, des programmes d'aide financière en utilisant notamment ce guide.
Cibles et indicateurs	Nombre de ministères et d'organismes sensibilisés. Cible : 75 % de ministères et d'organismes concernés.	
Résultats 2010-2011	Des documents d'appui portant sur l'écoconditionnalité ont été élaborés et, sur demande, un soutien technique a été offert aux ministères et organismes concernés. Le Guide pour un financement responsable est maintenant offert à l'ensemble des ministères et organismes. Tous les MO concernés par l'écoconditionnalité ont été sensibilisés.	
Action 15	**Gestes**	**Suivis**
Collaborer avec le MAPAQ et La Financière agricole du Québec à la mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes agricoles.	40. Collaborer à l'introduction et à l'opérationalisation de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien agricoles [MAPAQ, La Financière agricole].	Poursuivi. Révision du formulaire du bilan de phosphore et mise en place d'une prestation électronique de services pour la transmission annuelle de ce bilan. Réception et traitement des bilans de phosphore.
Cibles et indicateurs	Taux et nombre de mesures d'écoconditionnalité prévues au plan gouvernemental et mises en place (dispositions réglementaires ou pratiques visées). Cible : 100 % des mesures ont bénéficié de la collaboration du MDDEP.	
Résultats 2010-2011	Les mesures envisagées à La Financière agricole du Québec et au MAPAQ ont bénéficié de la collaboration du MDDEP dans une proportion de 100 %. En 2010-2011, le Ministère a collaboré à la révision du formulaire du bilan de phosphore et à la mise en place d'une prestation électronique de services pour la transmission annuelle de ce bilan.	

Objectif gouvernemental 18	Integrer les imperatifs du developpement durable dans les strategies et les plans d'amenagement et de developpement regionaux et locaux.	
Objectif organisationnel « I »	**Accompagner les intervenants parapublics et non gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.**	
Action 16	**Gestes**	**Suivis**
Mettre en œuvre les actions des plans d'action gouvernementaux pour l'accompagnement-conseil des acteurs (milieu municipal/ réseau des établissements scolaires / réseau des établissements de la santé et des services sociaux / entreprises) qui soutiennent le dynamisme territorial.	41. Convenir avec les ministères concernés de quatre plans d'accompagnement-conseil des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial. Participer à leur mise en place et fournir, dans le cadre de leurs responsabilités propres, un accompagnement-conseil dans l'élaboration des démarches de développement durable.	**Entreprises :** Poursuivi. Poursuite des travaux de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises privées. Trois rencontres ont été tenues, dont une avec les conseillers en communication des MO membres. Parmi les actions réalisées pour l'année 2010-2011, notons la détermination des besoins des entreprises en matière d'accompagnement-conseil, l'élaboration d'une stratégie pour sensibiliser les entreprises à l'adoption d'une démarche de développement durable, la création d'un visuel commun pour les initiatives de communication visant l'entreprise, la production d'un répertoire d'outils gouvernementaux destiné à l'entreprise ainsi que la mise en ligne d'une page Web sur ce sujet sur Portail Québec et d'une autre sur le site du MDDEP. **Organismes municipaux :** Poursuivi. L'accent a été mis cette année sur une meilleure connaissance des initiatives prises par ces acteurs en matière de développement durable, afin de mieux adapter les activités et outils gouvernementaux d'accompagnement qui leur sont destinés. Le MAMROT rédige une stratégie d'information et de sensibilisation au développement durable à l'intention des organismes municipaux. **Santé, services sociaux et éducation :** Le MDDEP a participé aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil du réseau de la santé et des services sociaux et échangé de l'information avec celle de l'éducation. De plus, il a animé deux rencontres d'échanges d'information et de coordination entre les quatre tables d'accompagnement-conseil.
	42. Assurer la diffusion, dans les 24 mois suivant l'adoption de la Stratégie gouvernementale, d'un premier bilan des données transmises sur une base volontaire de la contribution des organismes et établissements municipaux, des réseaux publics et des entreprises aux objectifs de développement durable.	Poursuivi. Les responsables des quatre tables ont entrepris une collecte d'information pour faire état des initiatives types propres à chacun des secteurs.

Cibles et indicateurs	Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère. Cible : Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2013.	
Résultats 2010-2011	Le Ministère a participé à la mise en œuvre de toutes les actions qui le concernaient dans la réalisation des plans d'action pour l'accompagnement territorial. Il s'agit essentiellement de : 1. mieux connaître les initiatives et les besoins en matière de développement durable dans ces organisations; 2. rendre plus facilement disponibles les outils d'accompagnement gouvernementaux qui leur sont destinés; 3. développer les liens d'échanges, de sensibilisation et d'information avec les acteurs de ces secteurs. Le nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère dans le cas des tables d'accompagnement-conseil des entreprises et du milieu municipal a augmenté respectivement à six et quatre. Pour chacune de ces deux tables, seulement une action qui concerne le MDDEP n'a pas encore été entreprise.	
Objectif organisationnel « J »	**Mettre en place des pratiques de gouvernance collaborative.**	
Action 17	**Gestes**	**Suivis**
Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée de l'eau pour l'ensemble du Québec méridional.	43. Mener une campagne de sensibilisation sur l'importance de protéger l'eau en tant que ressource.	Poursuivi. Réalisation d'une campagne publicitaire sur le Web et à la télévision, publication d'une brochure sur les catégories de fleurs d'eau d'algues bleu-vert et production d'un dépliant sur la protection des lacs.
	44. Consolider le soutien à la gestion de l'eau par bassin versant, notamment dans la production des plans directeurs de l'eau [MAPAQ, SIQ, SAA, MRI, MRNF, MSP, MSSS (DSP), MTO, MTQ, MAMROT].	Poursuivi. Total de 30 plans directeurs de l'eau (PDE) déposés et soutien financier versé aux organismes de bassin versant.
	45. Procéder à un redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance.	Terminé. Les 40 organismes de bassin versant sont constitués.
	46. Renforcer le leadership et la concertation gouvernementale en gestion intégrée de l'eau.	Poursuivi. Tenue d'une rencontre avec les ministères impliqués dans l'analyse des PDE et d'une rencontre de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau. Mise à jour de la section sur la gestion intégrée de l'eau dans le site Internet du MDDEP.
Cibles et indicateurs	Pourcentage de la superficie du Québec méridional couvert par la gestion intégrée de l'eau (desservie par des organismes de bassin versant – OBV). Cible : 100 %.	
Résultats 2010-2011	Les 40 organismes de bassin versant, couvrant 100 % du territoire du Québec méridional, sont constitués. Les travaux de soutien à la production des plans directeurs de l'eau, de sensibilisation à la protection de la ressource et à la concertation en matière de gestion de l'eau se sont poursuivis.	

Action 18	Gestes	Suivis
Faire participer les communautés locales, régionales et autochtones aux processus d'établissement et de gestion du réseau d'aires protégées.	47. Améliorer le processus de consultation et favoriser une meilleure participation à la gestion des aires protégées par une implication des conférences régionales des élus (CRE), des communautés autochtones et des organismes de conservation [MRNF, SAA, MAMROT].	Poursuivi. Tenue d'ateliers préparatoires aux audiences publiques dans les régions de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue, auxquels participent les différents partenaires régionaux dont le milieu municipal, les organismes de conservation, les autochtones et les détenteurs de droits. Le MRNF participe également à ces ateliers ainsi que les autres partenaires gouvernementaux, lorsque cela est nécessaire. Élaboration d'une procédure de participation du milieu régional et des autres partenaires, dont le MRNF, pour l'identification de nouveaux territoires d'intérêt en vue de constituer 12 % du territoire québécois en aires protégées d'ici 2015. Élaboration de portraits régionaux du réseau d'aires protégées pour neuf régions administratives. Présentation de ces portraits aux partenaires régionaux.
	48. Développer des mécanismes d'implication des communautés locales, régionales et autochtones pour favoriser leur contribution à la gestion des aires protégées.	Poursuivi. Lors des ateliers préparatoires, les intervenantes et les intervenants du milieu sont appelés à faire connaître leurs préoccupations concernant l'avenir du réseau régional d'aires protégées, sa gestion et sa mise en valeur.
Cibles et indicateurs	Taux des projets finaux ayant été ajustés pour donner suite à au moins une des préoccupations exprimées par les communautés autochtones. Cible : 100 % des projets finaux.	
Résultats 2010-2011	Tenue d'ateliers préparatoires aux audiences publiques dans les régions de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue. Réalisation et présentation aux partenaires régionaux de neuf portraits régionaux du réseau d'aires protégées. Tous les projets terminés depuis 2008 tiennent compte d'au moins une préoccupation exprimée par les communautés autochtones.	

Objectif gouvernemental 21	Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique	
Objectif organisationnel « K »	**Acquérir et partager des connaissances sur le patrimoine naturel québécois.**	
Action 19	**Gestes**	**Suivis**
Exploiter le Cadre écologique de référence du Québec pour accroître son utilisation dans la démarche de développement durable, notamment pour l'aménagement du territoire.	49. Assurer la pérennité du savoir écologique acquis au Québec en rendant accessibles les produits cartographiques et les bases de données sur les écosystèmes et dispenser de la formation.	Poursuivi. Les actions réalisées sont les suivantes : 1. cours de gestion écologique du territoire (AME-6054, Université Laval), session d'automne 2010; 2. cartographie du cadre écologique de référence (CER) au niveau 5 (ensemble topographique) de la région administrative des Laurentides (terminée); 3. cartographie du CER au niveau 4 (district écologique) de la province naturelle D – Laurentides centrales (terminé); 4. cartographie du CER au niveau 4 (district écologique) de la province naturelle J – péninsule d'Ungava (en cours); 5. révision de la description du CER au niveau 4 (district écologique) de la province naturelle B – Basses-Terres du Saint-Laurent (en cours); 6. réponse donnée à 100 % des 25 demandes formulées concernant le CER.
	50. Créer des plateformes de transfert de l'information écologique pour la prise de décisions destinées aux décideurs politiques et aux intervenants sur le territoire.	Poursuivi. Mise à jour du site Internet du MDDEP et réalisation de plateformes de diffusion. La diffusion de l'information sur les plateformes se fait en fonction des demandes reçues.
Cibles et indicateurs	Taux de chaque type d'expertises écologiques et de produits cartographiques rendus accessibles aux utilisateurs du Cadre écologique de référence. Cible : Répondre à 100 % des demandes de produits provenant du MDDEP. Rendre accessibles 75 % des produits cartographiques du Cadre écologique aux utilisateurs externes.	
Résultats 2010-2011	L'utilisation du Cadre écologique de référence dans la démarche de développement durable a atteint sa première cible en répondant à 100 % des 25 demandes formulées par des utilisateurs externes. Les demandes des utilisateurs internes sont toujours en cours de traitement puisque les projets ne sont pas terminés. Concernant la deuxième cible, qui vise à rendre accessibles 75 % des produits cartographiques du Cadre écologique de référence, les niveaux 1, 2 et 3 sont accessibles pour tout le territoire québécois. Le niveau 4 est terminé pour les provinces naturelles D, J et H. La validation est en cours pour la province B. Au niveau 5, le découpage et la description écologique sont terminés pour la région administrative des Laurentides.	

Action 20	**Gestes**	**Suivis**
Développer et mettre en œuvre le portail québécois des connaissances sur l'eau.	51. Procéder à la réalisation d'un dossier d'affaires.	Terminé. Dossier d'affaires réalisé. Le MDDEP est en attente d'une approbation du ministère des Services gouvernementaux.
	52 et 53. Mettre en œuvre le portail des connaissances sur l'eau[27].	Non débuté.
Cibles et indicateurs	État d'avancement du développement et de la mise en œuvre d'un système d'information sur les ressources en eau qui permet le partage des connaissances touchant ce patrimoine naturel québécois. Cible : Avoir développé les modes « informationnel » et « interactionnel » du portail des connaissances sur l'eau d'ici 2011.	
Résultats 2010-2011	Le dossier d'affaires en matière de gestion des connaissances sur l'eau est réalisé et le Ministère est en attente d'une approbation et d'autres autorisations avant de mettre en œuvre le Portail sur l'eau.	
Objectif gouvernemental 22	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.	
Objectif organisationnel « L »	**Contribuer à conserver la diversité biologique québécoise.**	
Action 21	**Gestes**	**Suivis**
Élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde de la biodiversité.	54. Élaborer et mettre en œuvre en partenariat quatre plans de sauvegarde de la biodiversité : aires protégées, espèces menacées ou vulnérables, espèces exotiques envahissantes et milieux humides.	**Biodiversité :** Poursuivi. Le rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique du Québec 1992-2010 a été actualisé afin de prendre en compte les plus récentes décisions de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Nagoya, au Japon, en octobre 2010. Le document était accessible sur le site Internet du Ministère au printemps 2011. Un projet d'orientations gouvernementales en matière de diversité biologique fait l'objet d'une consultation interministérielle. Conformément au Plan stratégique 2009-2014 du Ministère, un projet de stratégie ministérielle de conservation de la diversité biologique a franchi l'étape de la rédaction. Ce projet inclut quatre plans d'action portant sur des enjeux de conservation de la biodiversité : les aires protégées, les milieux humides, les espèces floristiques menacées et vulnérables ainsi que les espèces floristiques exotiques envahissantes.

27 Pour les gestes 52 et 53, nouveau libellé intégrant les contenus initiaux.

		Aires protégées : Élaboration des orientations gouvernementales stratégiques sur les aires protégées 2011-2015 et achèvement du Plan d'action sur les aires protégées. Élaboration du portrait du réseau d'aires protégées pour neuf régions administratives et élaboration d'une procédure de participation pour l'identification de territoires d'intérêt pour des aires protégées afin d'atteindre l'objectif de 12 % d'ici 2015.
Cibles et indicateurs	Nombre de plans d'action sur la biodiversité élaborés et mis en œuvre par le MDDEP. Cible : Mise en œuvre en partenariat de 100 % des plans d'action adoptés.	
Résultats 2010-2011	Dans le cadre du projet de stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, une version préliminaire complète de quatre plans d'action est en cours d'élaboration. En ce qui concerne les aires protégées, le plan d'action est en préparation.	
Objectif gouvernemental 24	Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.	
Objectif organisationnel « M »	**Mobiliser des citoyens autour de projets concrets en faveur de leur communauté.**	
Action 22	**Gestes**	**Suivis**
Accroître l'implication volontaire des riverains dans la protection des écosystèmes lacustres.	55. Soutenir les organisations de protection des lacs dans leur action pour contrer la dégradation des lacs et ses conséquences, dont les algues bleu vert [MAMROT].	Terminé en 2009-2010.
	56. Élargir l'accessibilité au réseau de surveillance volontaire des lacs.	Poursuivi. Au cours de l'année 2010, 106 lacs ont été inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Par ailleurs, pour un nombre important de lacs, l'échantillonnage a été devancé. L'écart entre le nombre inscrit et la cible fixée est lié à un étalement de l'inscription. L'objectif demeure 700 lacs.
Cibles et indicateurs	Geste 55. Nombre d'ententes signées par les MRC ou villes admissibles au Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA). Cible : 67 MRC ou villes hors MRC visées. Geste 56. Nombre de lacs (représentés par des associations, des municipalités ou autres organisations) étant inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (modification)[28]. Cible : 700 lacs en 2010 ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire par des associations ou autres (modification)[29].	
Résultats 2010-2011	Au cours de l'année d'opération 2010 du RSVL, 106 lacs ont été inscrits au RSVL, ce qui porte le total de lacs participants à 614 à la fin de l'année 2010.	

28 Libellé initial de l'indicateur : « Nombre de lacs représentés par des associations ou des municipalités étant inscrits au programme de surveillance volontaire des lacs visant la protection des écosystèmes lacustres sur leur territoire ».

29 Libellé initial de la cible : « 700 lacs en 2010 ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire par des associations ou des municipalités ». Précision apportée concernant la surveillance volontaire des lacs par des municipalités.

Objectif gouvernemental 25	Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	
Objectif organisationnel « N »	**Définir la vision du développement durable au Québec de façon concertée.**	
Action 23	**Gestes**	**Suivis**
Proposer et coordonner des consultations sur la démarche de développement durable.	57. Élaborer, soumettre à la consultation publique et mettre en œuvre une première liste d'indicateurs de développement durable pour mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable.	Poursuivi. La Première liste des indicateurs de développement durable adoptée par le gouvernement en 2009 est diffusée sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec sur la base de fiches d'information. La Table de concertation sur les indicateurs de développement durable a débuté l'examen des trois indicateurs prometteurs proposés par la Commission des transports et de l'environnement. Un système de veille développé pour les travaux de la Table est fonctionnel et un document synthèse sur les indicateurs de développement durable a été diffusé.
	58. À l'occasion du rapport final de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale, favoriser la tenue d'occasions pour discuter de l'évaluation des progrès dans la démarche de développement durable et des rajustements nécessaires.	Non débuté.
Cibles et indicateurs	Participation (nombres, types, etc.) aux occasions d'échanges avec la population et les organisations dans le but de suivre et d'évaluer la démarche québécoise de développement durable. Cible : Diversité croissante des moyens de consultation (modification)[30].	
Résultats 2010-2011	On observe une diversité croissante des moyens de consultation, notamment par l'intermédiaire des travaux de la Table de concertation sur les indicateurs de développement durable, laquelle est composée d'organismes représentants cinq sphères d'activités (affaires, universitaire, social, environnemental et intérêt général). La Table a débuté l'examen des trois indicateurs prometteurs proposés par la Commission des transports et de l'environnement (représentativité des aires protégées, disponibilité de l'eau potable et investissement en transport alternatif). Un document synthèse sur les indicateurs de développement durable est également diffusé sur le site Web du MDDEP.	

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le Ministère a inscrit en annexe du Plan d'action de développement durable 2008-2013 les motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

30 Libellé initial de la cible : « Diversité croissante des groupes consultés depuis 2005 ». Il s'est avéré impossible d'obtenir toute l'information sur la diversité des groupes consultés en 2005 et donc de suivre cette évolution. Changement apporté en regard des moyens de consultation utilisés.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 17 de la Loi sur le développement durable précise que chaque ministère, organisme ou entreprise de l'administration publique doit faire état, sous une rubrique spéciale, des mesures prises à la suite de la réception des recommandations ou des commentaires formulés par le Commissaire au développement durable. Le tableau suivant résume les recommandations faites par le Commissaire au Ministère et les suivis apportés.

Recommandations du Commissaire au développement durable
Le Commissaire au développement durable a formulé neuf recommandations au sujet des stratégies et des plans d'action québécois sur la diversité biologique élaborés depuis 1996. Ses recommandations touchent les espèces menacées, les aires protégées, les stratégies québécoises sur la diversité biologique, la coordination des activités gouvernementales et le suivi et la reddition de comptes.
Suivis effectués par le MDDEP
Élaboration d'un projet d'orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et soumission de ce projet pour consultation interministérielle.
Élaboration d'un projet de stratégie ministérielle de conservation de la diversité biologique 2011-2020 incluant quatre plans d'action.
Participation du Ministère à l'élaboration de la position gouvernementale visant à soustraire 50 % du Plan Nord aux activités industrielles.
Début de trois études portant sur des services écologiques dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.
Mise en place d'une veille stratégique sur la diversité biologique. Le premier dossier a porté sur la 10e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur la diversité biologique, qui s'est tenue du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon.
Projet de stratégie ministérielle accompagné de quatre plans d'action souscrivant aux orientations gouvernementales élaborées en concertation avec plusieurs ministères et intégrant la démarche de développement durable.
Création d'un comité bipartite sur la faune et l'environnement de même que d'une table de concertation sur la conservation.
Processus visant à recenser et à colliger les informations nécessaires au suivi des principales composantes de la biodiversité en cours de développement.
Structure interministérielle de concertation prévue en matière de biodiversité.
Mécanisme de suivi et de reddition de comptes associé au plan stratégique ministériel aussi en cours d'élaboration.
Élaboration d'un bilan quinquennal gouvernemental des actions du Québec en matière de diversité biologique prévue.

Recommandations du Commissaire au développement durable

Les travaux annuels du Commissaire au développement durable portant sur l'application de la Loi sur le développement durable ont plus particulièrement porté sur l'examen du processus d'élaboration de la première liste d'indicateurs de développement durable et à la façon dont les entités assujetties à la Loi ont répondu aux exigences et aux attentes relatives à la publication et au contenu des plans d'action de développement durable ainsi qu'à l'obligation de reddition de comptes qui leur est associée. Il en a résulté huit recommandations directement adressées au Ministère. Elles concernent la concertation et la planification, la première liste d'indicateurs de développement durable, le système d'information, la contribution à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale et la prise en compte des principes de développement durable.

Par ailleurs, quatre autres recommandations visent l'ensemble des entités assujetties, dont le Ministère. Elles portent sur les indicateurs de mesure et cible de résultat et les responsabilités et ressources nécessaires.

Suivis effectués par le MDDEP

Préparation par le Ministère de comptes-rendus de chacune des réunions des tables de concertation et des groupes de travail qu'il préside ou copréside. Les avis, les suggestions et les commentaires formulés lors de consultations formelles sont aussi notés et conservés.

Diffusion des résultats de chacun des indicateurs de développement durable sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec de manière continue et présentation du calendrier des mises à jour en annexe du rapport annuel des travaux du MDDEP et de l'ISQ sur le développement de ces indicateurs.

Rencontres de réflexion et d'échanges sur la mise en œuvre de la stratégie pour favoriser le partage de savoir-faire et la collaboration entre les ministères et organismes de même que l'enrichissement, s'il y a lieu, de certains gestes pour une meilleure atteinte des objectifs.

Poursuite des communications du MDDEP avec le CIDD et diffusion de plusieurs documents sur l'extranet Développement durable auprès des ministères et organismes.

Séances d'information données à des groupes d'employées et d'employés de ministères et organismes sur la prise en compte des principes du développement durable. Le MDDEP a aussi communiqué des renseignements sur les orientations et objectifs établis lors de journées de réflexion et d'échanges sur la mise en œuvre de la Stratégie.

Balises communiquées aux membres du CIDD pour guider le renouvellement des plans d'action de développement durable. On y propose notamment de privilégier les choix d'indicateurs portant sur l'effet.

Rencontres de réflexion et d'échanges sur la mise en œuvre de la stratégie, qui ont permis le partage de moyens pour favoriser la collaboration entre les entités et une meilleure synergie des actions.

Production par le Ministère, depuis 2009, de fiches de suivi de chacune des actions de son plan d'action de développement durable indiquant les personnes responsables. Ces fiches sont mises à jour de façon semestrielle.

6 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

LA DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA FIABILITÉ DE L'INFORMATION

La présente partie du rapport constitue la dixième reddition de comptes annuelle du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). Les renseignements qu'elle contient relèvent de la responsabilité du directeur général du Centre d'expertise hydrique du Québec selon les pouvoirs que la sous-ministre lui a délégués.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir, tout au long de l'exercice financier 2010-2011, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, l'Entente de gestion ainsi que le Plan d'action 2010-2011. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en vigueur au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue le rapport annuel de gestion du CEHQ est fiable et correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

Yvon Gosselin, ing.
Directeur général du Centre
d'expertise hydrique du Québec

Pierre Aubé, ing., M. Sc.
Directeur des barrages publics

Paula Bergeron, Ing.
Directrice de l'expertise hydrique

Michel Dolbec, ing., MBA
Directeur de la sécurité des barrages

Peter Stevenson, MAP
Directeur de la gestion du domaine hydrique
de l'État

Québec, septembre 2011

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Les ressources humaines

Pour mener à bien la mission et les mandats qui lui sont confiés, le CEHQ peut compter sur une équipe d'employées et d'employés permanents, occasionnels, saisonniers et étudiants.

Au 1er avril 2010, la cible d'effectif total autorisée était de 210 équivalents temps complet (ETC). Au cours de l'exercice 2010-2011, le CEHQ a utilisé un effectif total[31] de 197,2 ETC (2009-2010 : 188,3 ETC), soit 135,1 ETC pour le personnel permanent, auxquels s'ajoutent 62,1 ETC pour le personnel occasionnel. Ainsi, par rapport à l'exercice précédent, l'effectif utilisé a progressé de 8,9 ETC.

Les ressources financières

Produits

Globalement, les produits ont augmenté de 5,8 millions de dollars (25 %), passant de 23,0 millions en 2009-2010 à 28,8 millions en 2010-2011 (tableau 16).

Cette augmentation s'explique en grande partie par :

- une hausse des crédits de dépenses de portefeuille alloués par le MDDEP de l'ordre de 4,79 millions de dollars (45,5 %); ces crédits sont passés de 10,52 millions en 2009-2010 à 15,3 millions en 2010-2011. Les travaux sur la rivière des Mille Îles en 2010-2011 expliquent cette augmentation;
- une augmentation de 0,7 million de dollars (9,76 %) des autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits;
- une diminution de 25,71 % des crédits provenant de l'application du crédit au net, qui sont passés de 3,42 millions de dollars en 2009-2010 à 2,54 millions en 2010-2011;
- une augmentation de 0,8 million de dollars de la contribution en provenance du Fonds vert, qui assume certains coûts depuis 2007-2008, dont ceux qui sont associés à des barrages et à des activités liées au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques;
- une augmentation de 0,36 million de dollars liée à l'entente avec le ministère du Revenu du Québec, maintenant appelé Revenu Québec. La démolition du barrage Camatose-1 explique cette augmentation.

Charges

Les charges de l'exercice 2010-2011 ont été de 28,8 millions de dollars; elles ont connu une hausse de 5,8 millions de dollars (25 %) par rapport à 2009-2010 (tableau 16).

Les dépenses de fonctionnement et de transfert (4,25 millions de dollars) ainsi que les traitements et avantages sociaux (0,98 million de dollars) et l'amortissement des immobilisations (0,69 million de dollars) ont donné lieu aux principales augmentations par rapport à 2009-2010. Ces variations s'expliquent principalement par les travaux d'excavation à l'entrée de la rivière des Mille Îles.

31 Source : MEDIA, Secrétariat du Conseil du trésor, ETC utilisés au cours de l'exercice financier 2010-2011. Il est à noter que les ETC utilisés pour les étudiants sont inclus dans les données uniquement à titre d'information ainsi que le calcul des départs à la préretraite. Ils ne comptent pas dans le calcul final de l'atteinte de la cible des ETC utilisés.

Tableau 16 Fonctionnement (en milliers de dollars)

Produits	2010-2011 A	2009-2010 B	Écart (A - B)
Crédits de dépenses liés au portefeuille du MDDEP[32]	15 301,5	10 516,2	4 785,3
Crédits reportés de 2009-2010[33]	0,0	0,0	0,0
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits[34]	8 296,1	7 558,2	737,9
Crédits provenant de l'application du crédit au net[35]	2 541,9	3 421,7	(879,8)
Fonds vert[36]	2 132,6	1 310,4	822,2
Fonds d'assistance financière[37]	121,8	182,0	(60,2)
Entente – Ministère du Revenu du Québec	399,2	39,3	359,9
Total des produits	**28 793,1**	**23 027,8**	**5 765,3**
Charges			
Traitement et avantages sociaux	13 361,7	12 383,5	978,2
Dépenses de fonctionnement et de transfert	8 392,7	4 140,8	4 251,9
Soutien administratif	2 446,1	2 597,0	(150,9)
Amortissement des immobilisations	4 592,6	3 906,5	686,1
Total des charges	**28 793,1**	**23 027,8**	**5 765,3**

Investissements

Au total, le CEHQ a investi 27,95 millions de dollars en immobilisations au cours de l'exercice 2010-2011 (tableau 17), ce qui représente une hausse de 5,47 millions par rapport à 2009-2010. De plus, le gouvernement fédéral a transféré le barrage Laniel au gouvernement du Québec, tel que convenu dans une entente conclue entre les deux paliers de gouvernements le 19 mars 2007. La valeur comptable du barrage est de 25,98 millions de dollars, ce qui porte la valeur totale des investissements en immobilisations à 53,93 millions de dollars.

D'une part, les investissements totaux réalisés à même les budgets accordés au CEHQ ont été de 17,74 millions de dollars, comparativement à 17,32 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. De ces investissements, 17,33 millions de dollars (16,53 millions de dollars en 2009-2010) ont servi à effectuer des travaux sur les barrages publics, dont le CEHQ a la responsabilité, et le reste des investissements de ce portefeuille, soit 0,41 million de dollars (0,78 million de dollars en 2009-2010), a servi notamment à l'acquisition de matériel et d'équipements.

D'autre part, les immobilisations acquises sans transfert de crédits par le Ministère, le Fonds vert et le Fonds d'assistance financière s'élèvent à 36,19 millions de dollars (5,2 millions de dollars en 2009-2010) et touchent principalement la réfection de barrages et l'ajout d'équipements spécialisés.

32 Les dépenses correspondent aux données financières comptabilisées à l'aide du système SAGIR au 10 mai 2011. Ces données peuvent toutefois différer de celles qui figurent dans les comptes publics, et ce, en raison notamment des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

33 Le solde non utilisé des crédits de dépenses, si l'on respecte la ventilation par « supercatégorie » à la fermeture des livres jusqu'à concurrence de 0,6 million de dollars en excluant les parties « Transfert » et « Investissements », peut être reporté. Ces crédits ont été gérés par le Secrétariat du Conseil du trésor.

34 Comprend les dépenses liées aux avantages sociaux, au soutien administratif, à l'amortissement des immobilisations et aux dépenses d'immobilisations comptabilisées dans les années antérieures, mais transférées à la dépense en cours d'exercice.

35 Le crédit au net est présenté avec les revenus au tableau 18.

36 Le Fonds vert assume certains coûts, notamment ceux qui sont associés à des barrages.

37 Le Fonds d'assistance financière assume les coûts associés à la mise aux normes des ouvrages situés sur le pourtour du lac Témiscamingue.

Tableau 17 Investissements (en milliers de dollars)

Provenance	2010-2011 A	2009-2010 B	Écart (A - B)
Crédits d'investissement liés au portefeuille du MDDEP	17 738,3	17 315,5	422,8
Autres investissements ministériels sans transfert de crédits	196,8	349,6	(152,8)
Fonds d'assistance financière	5 385,9	3 503,9	1 882,0
Fonds vert[38]	30 611,8	1 309,3	29 302,5
Total	**53 932,8**	**22 478,3**	**31 454,5**
Utilisation			
Barrages	52 947,3	20 325,4	32 621,9
Aménagements	0,0	3,5	(3,5)
Bâtiments	63,4	626,9	(563,5)
Matériels et équipements	896,2	1 364,5	(468,3)
Systèmes informatiques	0,0	158,0	(158,0)
Développement informatique	25,9	0,0	25,9
Total	**53 932,8**	**22 478,3**	**31 454,5**

Revenus

Le CEHQ a perçu des revenus totalisant 4,54 millions de dollars qui ont été versés au Fonds consolidé du revenu. Ces revenus présentent une diminution de 879 800 $, soit 16,23 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique notamment par une baisse de 482 300 $ des bénéfices découlant des ventes de droits et permis délivrés en vertu de la Loi sur le régime des eaux ainsi que par une diminution de revenus de 492 300 $ attribuable au nombre moins élevé de demandes d'autorisation de construction et de démolition de barrages accordées en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages.

Au cours de l'exercice financier, le CEHQ a reçu 2,54 millions de dollars en crédits additionnels de dépenses, grâce au crédit au net[39], ce qui représente une baisse de 25,71 % par rapport à l'exercice précédent.

38 En 2010-2011, la contribution du Fonds vert aux investissements inclut le transfert du barrage Laniel par le gouvernement du Canada, comptabilisé au montant de 25,98 M$.

39 Les revenus perçus sont versés au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit des dépenses d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent la prévision.

Tableau 18 Revenus liés à la prestation de biens et de services de même qu'à l'attribution de droits et de permis (en milliers de dollars)

Revenus	2010-2011 A	2009-2010 B	Ecart (A – B)
Gestion des barrages publics	2 399,9	2 456,4	(56,5)
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	493,5	465,6	27,9
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	462,2	982,3	(520,1)
Location et concession de lots de grève	988,0	1 062,4	(74,4)
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments	171,3	120,3	51,0
Autres revenus	26,9	334,7	(307,8)
Total des revenus applicables au crédit au net	**4 541,9**	**5 421,7**	**(879,8)**
Prévision de crédit au net	(2 000,0)	(2 000,0)	0,0
Crédits additionnels autorisés	**2 541,9**	**3 421,7**	**(879,8)**

LE CONTEXTE ENTOURANT L'ATTEINTE DES RÉSULTATS

Le travail du CEHQ en matière d'amélioration de la performance a contribué à l'atteinte de l'ensemble des objectifs inscrits à son plan d'action 2010-2011, et ce, malgré les contraintes imposées par certains facteurs de contingence importants en cours d'exercice.

Entre autres, le CEHQ a dû composer avec des travaux d'urgence à effectuer dans la rivière des Mille-Îles, qui ont entraîné des modifications significatives au calendrier des activités. Ces travaux avaient pour objectif de garantir un débit minimum suffisant lors d'épisodes d'étiages critiques et ainsi préserver un approvisionnement adéquat et permanent en eau potable à la population de la couronne nord de Montréal.

Néanmoins, le Centre a consacré des efforts significatifs et les ressources nécessaires afin de prioriser ses engagements en regard du Plan d'accélération des investissements dans les barrages publics et d'atteindre les cibles qu'il s'était fixées à cet égard pour l'année 2010-2011.

LES RÉSULTATS RELATIFS AUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Poursuite de l'amélioration de la performance

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI) Accroître les revenus de 5 % d'ici le 31 mars 2011

Indicateur Pourcentage d'accroissement des revenus

Résultats	2010-2011	2009-2010
	(19,8 %)	29,3 %

La variation par rapport à la cible s'explique en partie par une somme de 325 000 $ versée en 2009-2010 par la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu en guise de compensation pour des travaux de délimitation et de cartographie effectués par le CEHQ et qui n'est pas récurrente en 2010-2011. De plus, les revenus associés aux autorisations délivrées en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ainsi que ceux provenant de la gestion des barrages publics ont connu une baisse.

Les revenus du CEHQ applicables à cette cible ont connu un recul de 19,8 % par rapport à l'exercice 2009-2010. Le graphique 1 montre cette diminution.

Graphique 1 Revenus applicables à la cible de 5 % pour les exercices financiers 2006-2007 à 2010-2011 (en milliers de dollars)

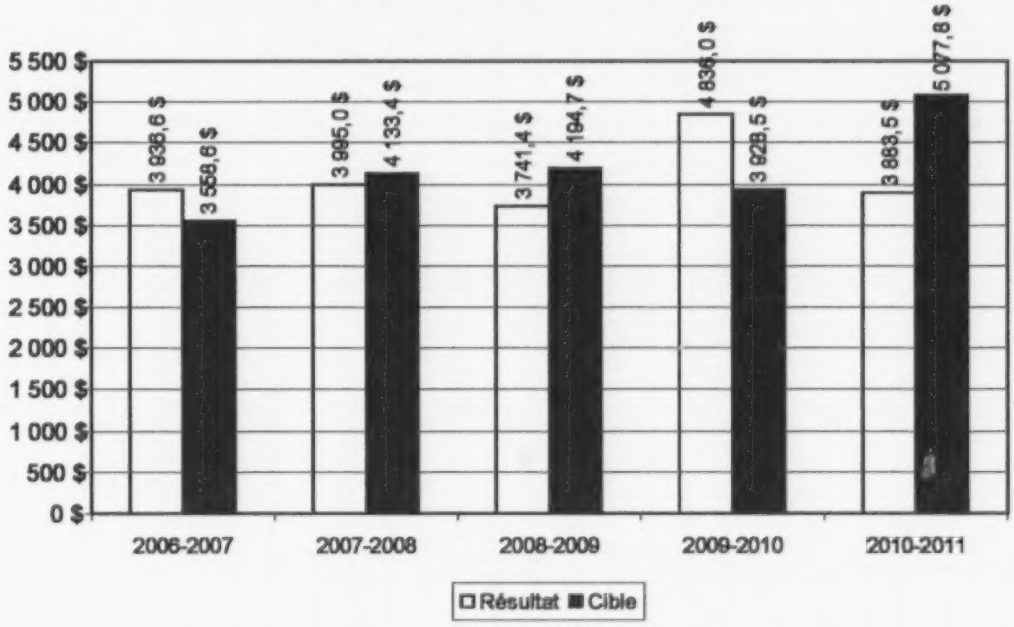

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Consacrer, dans l'année, au moins 1,5 % des heures productives à la formation et au perfectionnement, à l'exclusion de la formation non structurée à la tâche
Indicateur	Pourcentage des heures productives (formation et perfectionnement)

Résultats	2010-2011	2009-2010
	1,4 %	1,3 %

Le résultat atteint au cours de l'exercice 2010-2011 correspond à 4 305 heures de formation et de perfectionnement, soit 1,4 % des heures productives, ce qui représente une augmentation de 16,7 %, soit 615 heures, par rapport au résultat de l'exercice précédent, qui était de 3 691 heures. Les heures consacrées à la formation et au perfectionnement en 2010-2011 représentent 1,8 % de la masse salariale et dépassent l'objectif de 1 % fixé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Graphique 2 **Nombre total d'heures consacrées à la formation et au perfectionnement pour les exercices financiers 2006-2007 à 2010-2011**

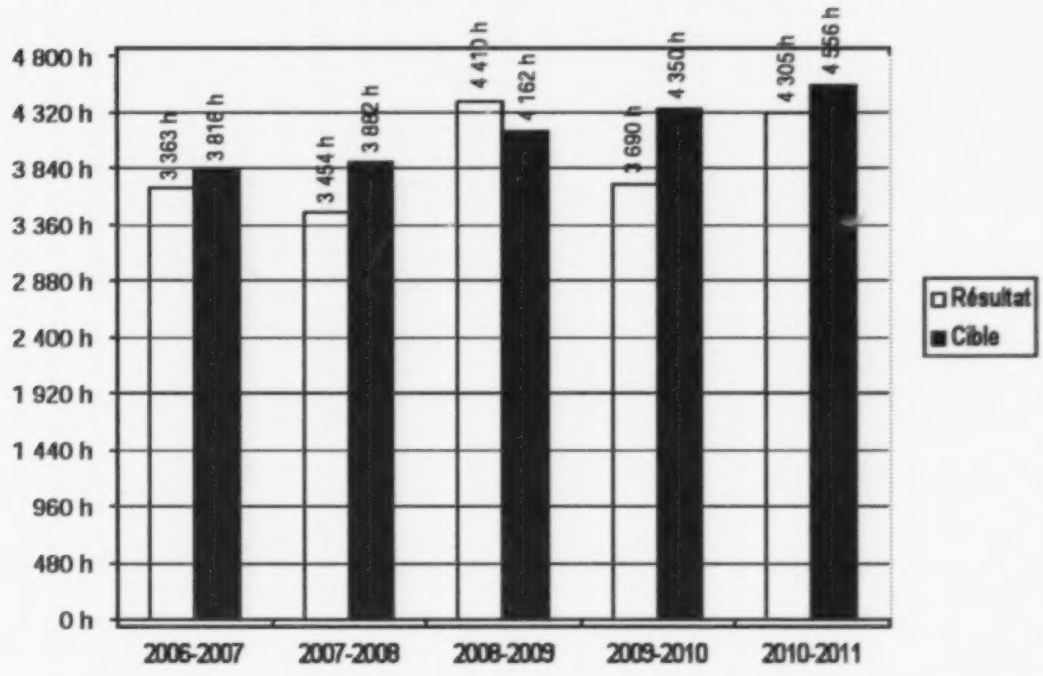

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)

Traiter 80 % des actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages dans un temps égal ou inférieur aux délais suivants :

- 150 jours civils pour la construction ou la modification de la structure d'un barrage;
- 45 jours civils pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage;
- 8 jours civils pour la modification des plans et devis.

Indicateur	Taux de respect des délais	
	2010-2011	2009-2010
Résultats	97,6 %	98,3 %

La cible fixée a été dépassée, affichant un résultat de 97,6 %. Au 31 mars 2011, le CEHQ avait traité 41 demandes d'autorisation. Ainsi, un seul acte légal requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages sur les 41 demandes a été traité dans un temps excédant le délai cible. Le taux de respect du délai s'est maintenu par rapport à l'année précédente.

Tableau 19 Taux de respect des délais pour le traitement des actes légaux au 31 mars 2011

	Demandes traitées		Demandes traitées dans un délai égal ou inférieur à la cible		Taux de respect (%)	
Délai selon la catégorie d'actes légaux	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010
150 jours civils (construction/modification)	36	53	36	53	100,0	100,0
45 jours civils (démolition/ changement d'utilisation/ cessation)	3	6	3	5	100,0	83,3
8 jours civils (modification de plans et de devis)	2	1	1	1	50,0*	100,0
Total	41	60	40	59	97,6	98,3

* Le délai de 8 jours civil est un objectif interne du CEHQ. Le dossier dont le traitement a dépassé ce délai a toutefois été traité à l'intérieur d'un délai de 10 jours, tel que prescrit par le Règlement sur la sécurité des barrages (art. 62).

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION 2010-2011

Les résultats obtenus par le CEHQ au regard des objectifs annuels prévus au Plan d'action 2010-2011 sont présentés ci-après.

Exploitation des barrages publics – Gestion et évaluation de la sécurité

Objectif	Évaluer la sécurité de 50 barrages d'ici au 31 mars 2011
Indicateur	Nombre de barrages dont la sécurité a été évaluée

Résultats	2010-2011	2009-2010
	50	28

Le CEHQ a évalué la sécurité de 50 barrages publics à forte contenance durant l'exercice 2010-2011. L'évaluation de la sécurité d'un barrage présente notamment des conclusions et des recommandations relatives à sa sécurité fonctionnelle et structurale ainsi qu'à sa surveillance, à sa gestion et à sa maintenance. Elle indique également les correctifs à apporter ainsi que le calendrier de mise en œuvre des travaux.

Objectif	Implanter, d'ici le 31 mars 2011, les outils nécessaires à la réalisation d'un bilan annuel des événements hydrologiques ayant une influence sur la gestion des barrages
Indicateur	État d'avancement

Résultats	2010-2011			2009-2010
	Réalisations	Échéance	Date de réalisation	
	Base de données des événements de crue et d'étiage	31 mars 2011	31 mars 2011	Sans objet

Une base de données permettant de compiler les événements de crue et d'étiage ayant une influence sur la gestion des barrages a été développée et implantée au cours de l'exercice.

Exploitation des barrages publics – Surveillance

Objectif Amorcer la préparation d'un programme de sécurité adapté aux barrages publics d'ici le 31 mars 2011

Indicateur État d'avancement

Résultats	2010-2011			2009-2010
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Rencontres préparatoires et établissement de l'échéancier de réalisation du projet	31 mars 2011	31 janvier 2011	Sans objet

Un comité de travail a tenu des rencontres afin de déterminer les éléments à inclure dans ce programme de sécurité ainsi que les aspects légaux à prendre en considération dans son développement. La rédaction du programme et sa présentation se feront au cours de l'exercice 2011-2012.

Objectif Entreprendre, d'ici le 31 mars 2011, la mise en place d'un programme visant l'amélioration de la sécurité aux environs des barrages

Indicateur État d'avancement

Résultats	2010-2011			2009-2010
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Installation d'estacades	31 mars 2011	17 décembre 2010	Sans objet

Afin d'améliorer la sécurité près de quatorze barrages, des estacades ont été installées. Des travaux similaires seront également effectués pour d'autres barrages au cours de l'année financière 2011-2012.

Exploitation des barrages publics – Maintenance

Objectif Effectuer les travaux de mise aux normes de 25 barrages d'ici le 31 mars 2011

Indicateur Nombre de barrages mis aux normes

Résultats	2010-2011	2009-2010
	30	26

Le CEHQ a effectué la mise aux normes de 30 barrages au cours de l'exercice 2010-2011. La mise aux normes des barrages à forte contenance vise à assurer leur sécurité et leur pérennité conformément aux exigences de la Loi sur la sécurité des barrages. Le développement et la réalisation de ces travaux ont nécessité plusieurs activités de conception, d'ingénierie et de gestion de projets.

Objectif	Procéder, d'ici le 31 mars 2011, à l'arasement de cinq barrages non essentiels à la mission de l'État
Indicateur	Nombre de barrages arasés

Résultats	2010-2011	2009-2010
	5	Sans objet

Le CEHQ a atteint l'objectif fixé en procédant à l'arasement de cinq barrages ayant atteint la limite de leur vie utile et étant jugés non essentiels à la mission de l'État.

Gestion du domaine hydrique de l'État

Objectif	Avoir publié dans le Registre du domaine de l'État (RDÉ) tous les droits en lien avec le domaine hydrique de l'État, conformément à l'entente entre le CEHQ et le MRNF, d'ici le 31 mars 2011
Indicateur	Nombre de droits publiés au RDÉ

Résultats	2010-2011	2009-2010
	639 créés et 3 907 publiés	1 719 créés et 361 publiés

Les 639 droits créés et les 3 907 droits publiés au cours de l'exercice 2010-2011 complètent la publication de l'ensemble des droits en rapport avec le domaine de l'État au Registre du domaine de l'État. Ce travail de publication massive de 4 231 droits avait débuté en 2009.

Administration de la Loi sur la sécurité des barrages

Objectif	Faire, d'ici le 31 mars 2011, plus de 250 inspections et visites de vérification de la conformité de barrages
Indicateur	Nombre d'inspections et de visites de vérification de la conformité des barrages réalisées

Résultats	2010-2011	2009-2010
	525	394

Au cours de l'exercice 2010-2011, 525 inspections et visites de vérification de la conformité des barrages ont été effectuées. L'augmentation substantielle du nombre de visites s'explique notamment par la mise en place d'un programme de révision des données contenues dans le Répertoire des barrages en ce qui a trait aux barrages à faible contenance.

Objectif	Avoir soumis à l'approbation des autorités ministérielles un projet de modification du Règlement sur la sécurité des barrages d'ici le 31 mars 2011
Indicateur	Projet soumis pour approbation

Résultats	2010-2011			2009-2010
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Projet soumis pour approbation	31 mars 2011	2 juin 2010	Sans objet

Un mémoire adressé au Conseil des ministres ainsi qu'un projet de modification du Règlement sur la sécurité des barrages ont été transmis aux autorités du Ministère en juin 2010. Cette modification du Règlement a été ensuite adoptée par le Conseil des ministres en avril 2011.

Connaissance et expertise hydrique

Objectif Poursuivre l'implantation, d'ici le 31 mars 2011, du système de gestion de la qualité en matière de production de données hydrométriques

Indicateur État d'avancement

Résultats

2010-2011			2009-2010
Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	Procédures d'implantation rédigées et diffusées dans une proportion de 52 %
Procédures d'implantation rédigées et diffusées dans une proportion de 67 %	31 mars 2011	31 mars 2011	

Depuis l'implantation du système de gestion de la qualité (SGQ) en 2009, 67 % des procédures ont été rédigées et mises en œuvre, dont 15 % au cours du présent exercice.

Objectif Compléter la délimitation des bassins versants à l'échelle de 1:20 000 afin de répondre aux besoins gouvernementaux d'ici le 31 mars 2011

Indicateur État d'avancement

Résultats

2010-2011			2009-2010
Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	Sans objet
95 % du territoire délimité	31 mars 2011	31 mars 2011	

La délimitation des bassins versants des régions hydrographiques 01 à 06, qui correspond à 95 % de la cible fixée, a été terminée au cours de l'exercice 2010-2011. La couverture cartographique des régions 07 et 08 étant plus importante que ce qui a été planifié initialement, le travail de délimitation de ces régions devra être parachevé au cours de l'exercice 2011-2012.

Objectif Évaluer les conséquences des changements climatiques à l'horizon 2050, grâce à des indicateurs de crue et d'étiage, sur la portion québécoise du territoire compris dans l'Entente sur les ressources durables en eaux du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent

Indicateur État d'avancement

Résultats

2010-2011			2009-2010
Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	Sans objet
Rapport produit	31 mars 2011	31 mars 2011	

Afin de quantifier les impacts potentiels des changements climatiques, une modélisation de la portion québécoise du territoire compris dans l'Entente a été réalisée et un rapport d'analyse des résultats de cette modélisation a été produit.

7 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

LA DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA FIABILITÉ DE L'INFORMATION

La présente partie du rapport constitue la quatorzième reddition de comptes annuelle du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et la cinquième reddition de comptes liée au Plan stratégique 2006-2011. Les renseignements qu'elle contient relèvent de la responsabilité du directeur général du CEAQ, selon les pouvoirs que la sous-ministre lui a délégués.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir, tout au long de l'exercice financier 2010-2011, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, l'Entente de gestion ainsi que le Plan d'action 2010-2011. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en usage au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans le rapport annuel de gestion du CEAEQ ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

Guy Chouinard

Guy Chouinard

Directeur général du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Québec, septembre 2011

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION 2010-2011

Les résultats obtenus par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) au regard des objectifs annuels prévus au Plan d'action 2010-2011 et découlant des orientations de son plan stratégique 2006-2011 sont présentés ci-après.

Orientation 1 : Organiser la capacité de production du CEAEQ afin de maximiser les bénéfices pour la clientèle et les partenaires

Objectif 1 : Offrir une prestation de services adaptée aux besoins des unités du Ministère

Le CEAEQ a réalisé 103 977 heures de prestation, soit 3 % de moins que le quota ministériel, établi à 107 500 pour 2010-2011.

Services rendus au Ministère, en heures et selon le domaine d'activité

Domaines d'activité	Quota 2010-2011 Heures	Réalisées 2010-2011 Heures	Écart au quota Heures	Réalisées 2009-2010 Heures
Analyses en laboratoire	59 500	52 684	(6 816)	61 210
Suivi des algues bleu-vert	8 500	5 460	(3 040)	8 211
Études de terrain	8 000	12 199	4 199	15 397
Écotoxicologie	4 000	5 171	1 171	5 610
Autres expertises[40]	1 500	2 240	740	1 879
Accréditation	26 000	26 273	273	27 133
Sous-total quota	**107 500**	**104 027**	**3 473**	**119 440**
Projets spéciaux		10 822		14 711
Heures totales réalisées		**114 849**		**134 151**

L'écart observé est attribuable à la non-consommation de près de 10 000 heures du quota réservé pour des analyses en laboratoire et le suivi des algues bleu-vert. Une diminution de 6 816 heures de la demande ministérielle dans différents dossiers de suivi et de contrôle de la qualité de l'environnement constitue un facteur explicatif. Un autre facteur tient notamment à l'utilisation de trousses de dépistage pour le suivi des algues bleu-vert. Cette méthode a permis de sélectionner, aux fins d'analyse, uniquement les échantillons manifestant la présence de cyanotoxines. Par conséquent, la demande d'heures d'analyse en laboratoire requises pour le suivi de cette problématique environnementale a diminué, alors que le niveau de surveillance des plans d'eau a été maintenu.

Par ailleurs, le dépassement du quota d'heures attribuées aux études de terrain est essentiellement attribuable au déploiement, depuis 2009-2010, d'un programme de surveillance des émissions atmosphériques de source fixe en milieu industriel. Les études de terrain réalisées dans le cadre de ce programme sont financées par le Fonds vert. Le CEAEQ ajustera, en 2011-2012, le quota d'heures réservées aux études de terrain afin d'inclure les activités d'échantillonnage et d'analyse liées à ce programme.

40 Autres expertises : avis et expertise lors de révisions réglementaires, d'analyses, de la coordination de projets ou de la rédaction et de la révision des cahiers du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*.

Finalement, le CEAEQ a effectué 10 822 heures pour réaliser des projets spéciaux, soit une diminution d'environ 4 000 heures par rapport à 2009-2010. Les heures attribuables aux projets spéciaux à des fins de connaissance ne font pas partie du quota annuel. Elles ont été financées par un transfert de crédits puisés à même les budgets de fonctionnement des unités clientes.

Objectif 2 : Fournir la prestation de services requise par la clientèle externe

La clientèle externe est notamment constituée de laboratoires privés, de papetières, d'alumineries, de firmes de génie-conseil, de municipalités, d'universités et du gouvernement fédéral ainsi que des organismes établis dans d'autres juridictions que le Québec.

Le nombre d'heures de services auprès de la clientèle externe a augmenté de 38 % par rapport à 2009-2010. Cette hausse s'est traduite par une augmentation des revenus externes, qui sont passés de 3 337 000 $ à 3 549 075 $ entre 2009-2010 et 2010-2011. En outre, ces revenus ont permis au CEAEQ d'atteindre un taux d'autofinancement de 29,6 % par rapport à la cible de 20 % fixée dans son plan d'action 2010-2011[41].

Services rendus à la clientèle externe, en heures et selon le domaine d'activité

Domaines d'activité	Réalisées 2010-2011 Heures	Écart à la cible Heures	Réalisées 2009-2010 Heures
Analyses en laboratoire	25 588	6 290	19 298
Études sur le terrain	907	556	351
Accréditation	3 751	1 554	2 197
Autres domaines	0	(19)	19
Total	30 246	8 381	21 865

Objectif 3 : Assurer la formation et le perfectionnement du personnel afin d'optimiser la prestation de services offerte par le CEAEQ

La formation et le perfectionnement du personnel visent à maintenir et à développer l'expertise de l'équipe. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du volume des activités de formation et de perfectionnement. Un dépassement significatif de la cible fixée en début d'exercice peut être observé pour 2010-2011. Ainsi, 6 894 heures ont été consacrées à ce type d'activités par rapport aux 2 054 heures fixées en début d'exercice. Cette augmentation s'explique, notamment, par le transfert d'expertise en prévision des nombreux départs à la retraite qui auront lieu au cours des prochaines années.

Évolution des activités de formation et de perfectionnement

Indicateur	Pourcentage des heures productives consacrées à la formation et au perfectionnement			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible	1,5 %	2,0 %	2,0 %	1,5 %
Résultats	4,4 %	5,5 %	4,4 %	4,6 %

Le dépassement de la cible se répercute sur le pourcentage de la masse salariale investi dans la formation et le perfectionnement (tableau ci-dessous). Par conséquent, l'investissement totalisait 264 038 $ au 31 mars 2011, soit 4,1 % de la masse salariale par rapport à l'obligation de 1 % de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

41 Nous renvoyons le lecteur à l'objectif 7 pour plus d'information relativement à la cible d'autofinancement.

Évolution de l'investissement dans la formation et le perfectionnement

Indicateur	Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation et le perfectionnement			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Résultats	4,1 %	5,3 %	4,9 %	4,1 %

Objectif 4 : Réaliser des projets de développement scientifique et technique pour les besoins de la clientèle

Les activités de développement scientifique et technique menées par le CEAEQ contribuent à l'avancement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine de l'analyse environnementale. Le temps consacré à ce type d'activités en 2010-2011 totalise 12 460 heures, soit 8,3 % des heures consacrées à la prestation de services. Ce résultat est supérieur à la cible de 8,0 % établie en début d'exercice.

Évolution des activités de développement scientifique et technique

Indicateur	Nombre d'heures investies dans le développement scientifique et technique par rapport aux heures consacrées à la production des produits et des services, exprimé en pourcentage			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Résultats	11,7 %	15,8 %	10,4 %	8,3 %

Orientation 2 : Renforcer les mécanismes d'interaction avec la clientèle ministérielle

Le CEAEQ a mis en œuvre deux projets afin de renforcer les mécanismes d'interaction avec la clientèle ministérielle et d'améliorer notamment le suivi des analyses en laboratoire.

Objectif 5 : Améliorer le suivi des analyses en laboratoire pour la clientèle

État d'avancement des projets visant l'amélioration du suivi des analyses en laboratoire

Livrable	État d'avancement
Transmission électronique des certificats d'analyse opérationnelle au 31 octobre 2010	La solution informatique a été mise en production au cours de la semaine du 13 septembre 2010.

Objectif 6 : Mettre à jour le Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales

Le Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales est un recueil de cahiers établissant les règles de l'art en matière d'échantillonnage environnemental. La mise à jour des cahiers de ce recueil doit être continue afin d'intégrer les développements technologiques et méthodologiques. Ces cahiers sont élaborés conjointement avec les spécialistes du Ministère et des experts québécois du domaine visé.

État d'avancement de la mise à jour du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales

Livrable	Etat d'avancement
Révision du cahier 3, portant sur l'échantillonnage des eaux souterraines	Cahier 3 révisé au 31 mars 2011. Le document sera publié en 2011-2012.
Révision en cours du cahier 4, portant sur l'échantillonnage des émissions atmosphériques en provenance de sources fixes	Devis terminé au 31 mars 2011. La révision se fera en 2011-2012.
Révision du cahier 8, portant sur l'échantillonnage des matières dangereuses	En cours de rédaction.

Orientation 3 : S'assurer d'un carnet de commandes suffisant et durable provenant de la clientèle externe

Objectif 7 : Maintenir les taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement permet de mesurer l'intérêt de la clientèle externe pour les produits et services du CEAEQ et l'emploi judicieux des ressources nécessaires à leur réalisation. L'indicateur est exprimé sous la forme d'un ratio calculé au moyen du rapport entre les revenus des produits et des services et les dépenses totales du CEAEQ.

Un dépassement systématique de la cible peut être observé depuis 2006-2007. La cible de 20 % correspond à des revenus de 2 591 280 $ pour l'exercice 2010-2011. L'exercice s'est clôturé avec des revenus de 3 549 075 $, soit un taux d'autofinancement de 29,6 %, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Évolution du taux d'autofinancement généré par l'ensemble des produits et des services

Indicateur	Ratio des revenus par rapport aux dépenses générées par les produits et les services, exprimé en pourcentage			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible	20 %	20 %	20 %	20 %
Résultats	29,0 %	28,0 %	27,7 %	29,6 %

Par ailleurs, le niveau des activités hors Québec démontre l'intérêt de la clientèle de l'extérieur du Québec pour les services spécialisés offerts par le CEAEQ. L'indicateur s'exprime par le ratio des revenus hors Québec par rapport aux revenus totaux obtenus pour l'exercice 1999-2000.

Évolution des activités hors Québec

Indicateur	Ratio des revenus hors Québec par rapport aux revenus totaux de 1999-2000, excluant ceux des droits et permis, exprimé en pourcentage			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible	30 %	25 %	24 %	Sans objet
Cible (000$)	289,6	241,3	235,0	235,0
Résultats (000$)	285,6	359,7	364,3	560,9

La cible des revenus hors Québec est déterminée sur la base du ratio estimé de ces revenus par rapport aux revenus de 1999-2000[42], exprimé en pourcentage. Les revenus hors Québec s'avèrent difficilement prévisibles, car le volume des activités dépend fortement des occasions d'affaires saisies par le CEAEQ. Toutefois, l'évolution des revenus hors Québec est marquée par une hausse tendancielle. En effet, ils sont passés de 285 600 $ en 2007-2008 à 560 900 $ en 2010-2011. Cette hausse est principalement explicable par la réalisation de plusieurs activités reliées au projet de mise à niveau de sept laboratoires vietnamiens.

Orientation 4 : Favoriser le partenariat afin d'augmenter la capacité organisationnelle du CEAEQ

Objectif 8 : Favoriser les actions visant à maintenir les partenariats existants et à en établir de nouveaux

Le CEAEQ a poursuivi ses efforts en vue de maintenir les partenariats existants et d'en établir de nouveaux, notamment dans le domaine de l'analyse environnementale et de l'écotoxicologie. Outre des actions conjointes menées avec des unités du Ministère, les partenariats s'étendent à d'autres organismes gouvernementaux, parfois même à l'extérieur du Québec.

Le tableau ci-dessous montre une évolution du volume d'heures consacrées aux partenariats depuis 2007-2008. L'exercice 2010-2011 affiche un dépassement de la cible. En outre, le CEAEQ s'était fixé comme objectif de conclure dix nouvelles ententes de partenariat en 2010-2011. Toutefois, il n'en a conclu que cinq.

Évolution des heures consacrées à des projets réalisés en partenariat

Indicateur	Nombre d'heures consacrées aux projets réalisés en partenariat			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible	Sans objet	Sans objet	Sans objet	6 300 h
Résultats	2 342 h	8 575 h	6 010 h	6 697 h

Évolution des activités de rayonnement scientifique

Indicateur	Indice annuel pondéré des activités de rayonnement scientifiques réalisées			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible	Sans objet	25	25	25
Résultats	57,8	56,8	60,5	42,75

Un certain nombre de projets de recherche et de développement scientifique et technique donnent lieu à des activités de rayonnement. Leur nombre s'élevait à 62 en 2010-2011, dont 10 publications, 15 directions de thèse et de stage, 8 formations et 29 présentations. Le nombre de ces activités de rayonnement a diminué par rapport à 2009-2010.

Une cible a été établie en attribuant une cote à chacune de ces catégories d'activités basée sur l'ampleur de leur rayonnement. Après une période de validation de 3 ans, une cible de 25 a été fixée à compter de 2008-2009. Par exemple, une cote de 1,0 est attribuée à une publication avec jury, alors qu'une cote de 0,75 est attribuée à une présentation scientifique.

42 Si l'on exclut les droits et permis (accréditation), les revenus de l'année de référence 1999-2000 étaient de 965 400 $.

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Objectif 9 : Coordonner les travaux d'un comité consultatif ministériel en vue d'établir une programmation des activités d'acquisition de connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent

Le CEAEQ s'est impliqué dans la création du Comité consultatif ministériel sur les contaminants d'intérêt émergent et dans la préparation d'une programmation ministérielle de projets scientifiques et techniques portant sur ce type de contaminants. Le mandat du Comité consiste à proposer au Ministère des actions visant l'acquisition de nouvelles connaissances sur la présence, le comportement et les effets sur les écosystèmes des contaminants d'intérêt émergent, et ce, pour orienter la gestion environnementale en cette matière. Nous renvoyons le lecteur à l'objectif stratégique 5.4, qui se trouve dans la deuxième partie de ce rapport, pour les résultats de cette démarche. En outre, le CEAEQ contribue directement à la programmation ministérielle des activités d'acquisition des connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent en effectuant des travaux de développement scientifique et technique et des analyses de laboratoire en soutien aux autres activités du Ministère sur les contaminants d'intérêt émergent.

Objectif 10 : Réaliser des projets de développement scientifique et technique sur les contaminants d'intérêt émergent

Chaque année, le CEAEQ s'engage à consacrer au moins 8 % de ses heures de production à la réalisation de projets de développement scientifique et technique. Une enveloppe de 1 000 heures a été réservée pour la réalisation de projets de développement scientifique et technique spécifiques de la problématique des contaminants d'intérêt émergent.

Résultats liés à la réalisation de projets de développement scientifique et technique portant sur les contaminants d'intérêt émergent

Livrable	Résultats
Investissement de 1 000 heures dans la réalisation de projets de développement scientifique et technique liés aux contaminants d'intérêt émergent	3 714 heures

Les heures de développement consacrées aux contaminants d'intérêt émergent ont permis de travailler à 15 projets qui ont totalisé un effort de 3 714 heures de développement par rapport à la cible de 1 000 heures établie en début d'exercice.

LES RÉSULTATS RELATIFS À LA QUALITÉ, AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Objectif 11 : Maintenir les homologations ISO détenues par le CEAEQ

Le CEAEQ détient, pour ses laboratoires de Laval et de Québec, l'accréditation ISO/CEI 17025 (2005) en ce qui a trait à ses activités d'analyse en laboratoire. De plus, il est certifié selon le guide ILAC-G13 (2000) à titre de fournisseur d'essais d'aptitudes. Sa capacité à maintenir ses deux accréditations est un indicateur de la performance de son système qualité. À cette fin, il fait l'objet d'évaluations par le Conseil canadien des normes tous les deux ans. Le CEAEQ s'est en outre doté de moyens de contrôle interne afin de s'assurer du bon fonctionnement et de l'amélioration de son système qualité.

Résultats liés au maintien des accréditations

Livrables	Résultats
Accréditation ISO/CEI 17025 (2005) des laboratoires de Québec et de Laval	Accréditation des laboratoires maintenue. Les laboratoires de Québec ont fait l'objet d'une évaluation sur site du 15 au 17 février 2011. Les laboratoires de Laval ont, pour leur part, fait l'objet d'une évaluation sur site du 14 au 16 mars 2011.
Accréditation selon le guide ILAC-G13 (2000) à titre de fournisseur d'essais d'aptitude	Accréditation maintenue. La Division des matériaux de référence a fait l'objet d'une évaluation sur site du 8 au 10 mars 2011.

Objectif 12 : Mettre en œuvre des pratiques de laboratoire plus respectueuses de l'environnement

Le CEAEQ a continué de déployer des efforts pour adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans ses laboratoires de Laval et de Québec.

Projets visant la mise en œuvre de pratiques de laboratoire plus respectueuses de l'environnement

Livrable	Résultats
Obtention de la reconnaissance *Performance* du programme *Ici on recycle!* pour les laboratoires de Laval	En cours. Un mandat d'évaluation a été confié afin d'établir si les pratiques de gestion des matières résiduelles et recyclables des laboratoires de Laval lui permettent de se qualifier pour l'obtention de la reconnaissance *Performance* du programme *Ici on recycle!*

Objectif 13 : Contribuer au respect de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Le CEAEQ contribue à l'atteinte des cibles fixées en vertu des engagements pris par le Ministère dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Les résultats de deux engagements sont présentés ci-dessous.

Objectif 13.1 : Répondre ou transmettre un accusé de réception dans les cinq jours suivant la réception d'une demande écrite (DSCC-3)

Évolution du taux de réponse ou de transmission d'un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables (DSCC-3)

Indicateur	Pourcentage des demandes écrites pour lesquelles une réponse ou un accusé de réception a été transmis dans un délai de cinq jours ouvrables[43]			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cible	90 %	90 %	90 %	90 %
Résultats	88 %	92 %	93 %	99 %

43 Seule la correspondance reçue de la clientèle associée aux programmes d'accréditation et à la fourniture de matériaux de référence est comptabilisée pour cet indicateur.

Objectif 13.2 : S'assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation (DSCC-13)

Le CEAEQ doit s'assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère pour effectuer les analyses requises par la réglementation. Les activités de contrôle sont composées d'une évaluation sur site biennale de tous les laboratoires et d'essais d'aptitude de ceux-ci sur une base annuelle. De plus, la fréquence des contrôles fait l'objet de deux engagements dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère.

Laboratoires accrédités ayant fait l'objet d'un audit (DSCC-13)

Indicateur	Nombre d'activités de surveillance effectuées auprès des laboratoires		
Cible	100 % des laboratoires visités tous les deux ans		
	2005-2007	2007-2009	2009-2011
Nombre de laboratoires accrédités	68	61	70[44]
Nombre de laboratoires audités	63	61	63
Résultats	93 %	100 %	90 %

L'écart par rapport à la cible est notamment explicable par le report, en 2010-2011, d'audits qui devaient être réalisés au cours des mois de février et de mars 2011. Ces reports ont été faits soit à la demande des laboratoires accrédités, soit par manque de ressources dans le secteur visé dans le mois prévu pour l'audit.

Essais d'aptitude effectués (DSCC-13)

Indicateur	Nombre d'activités de surveillance effectuées auprès des laboratoires[45]		
Cible	Envoi de deux évaluations par année aux laboratoires de microbiologie et de toxicologie et d'une évaluation par année aux laboratoires de chimie		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre prévu d'essais d'aptitude	18	18	18
Nombre d'essais d'aptitude effectués	18	18	18
Résultats	100 %	100 %	100 %

LES RÉSULTATS RELATIFS AUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Coût de revient

Le coût de revient horaire permet de mesurer l'efficacité et le succès des mesures d'amélioration de la gestion des ressources. Il est établi selon la méthode retenue par le ministère des Finances : le prix de revient lié aux produits et services divisé par le nombre d'heures consacrées à leur réalisation. Le tableau ci-dessous montre l'évolution qu'a connue le coût de revient entre 2007-2008 et 2010-2011.

44 Dénombrement des laboratoires accrédités en date du 31 mars 2011.

45 L'indicateur relatif au suivi des essais d'aptitudes est calculé selon l'année civile.

Évolution du coût de revient horaire global par produits et services

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Analyses de laboratoire	80,26 $	81,52 $	78,27 $	83,22 $
Services d'études	98,10 $	104,53 $	86,64 $	94,42 $
Accréditation	96,06 $	90,57 $	89,63 $	93,72 $
CEAEQ	84,44 $	85,03 $	81,13 $	86,24 $

Les résultats de l'exercice 2010-2011 mettent en évidence une variation à la hausse du coût de revient horaire. Cette variation est attribuable principalement au fait que le nombre total d'heures de prestation de service a légèrement augmenté alors que les charges pour la réaliser ont augmenté substantiellement. En effet, les heures de prestation sont passées de 148 483 h en 2009-2010 à 149 466 h en 2010-2011, ce qui représente une hausse de 0,8 %, alors que les charges sont passées de 12 065 300 $ à 12 956 400 $ au cours de la même période, soit une augmentation de 7 %.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Les ressources humaines

Effectif utilisé

Statut	2010-2011 ETC	2009-2010 ETC	Écart ETC
Régulier	76,3	74,5	1,8
Occasionnel	37,0	34,8	2,2
Total	113,3	109,3	4,0

Secteurs	2010-2011 ETC	2009-2010 ETC	Écart ETC
Laboratoire	85,4	82,2	3,2
Accréditation	20,3	19,6	0,7
Administration	7,6	7,5	0,1
Total	113,3	109,3	4,0

L'effectif total autorisé était de 102 en 2010-2011 et l'exercice s'est terminé avec 113,3 ETC. L'écart entre l'effectif autorisé et l'effectif utilisé s'explique par la nécessité pour le CEAEQ de recourir à du personnel supplémentaire pour générer des revenus externes essentiels à son fonctionnement.

En 2010-2011, le CEAEQ a utilisé 4 ETC de plus qu'en 2009-2010. Cette augmentation est notamment attribuable à l'embauche de 3 techniciens en vue de mettre en œuvre une entente d'une durée de 4 ans avec le ministère des Transports pour la mise en service et l'exploitation d'un réseau de suivi de la qualité de l'air ambiant.

Les ressources financières[46]

Fonctionnement

Produits	2010-2011 (000 $)	2009-2010 (000 $)	Ecart (000 $)
Crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère	4 456,8	4 129,3	327,5
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits[47]	4 649,7	4 297,0	352,7
Revenus nets associés à la fourniture de biens et à la prestation de services[48]	3 199,1	2 987,0	212,1
Contribution du Fonds vert[49]	427,8	708,7	(280,9)
Total	**12 733,4**	**12 122,0**	**611,4**

Charges	2010-2011 (000 $)	2009-2010 (000 $)	Ecart (000 $)
Traitement et avantages sociaux	7 225,2	6 730,2	495,0
Loyer	2 142,9	2 088,5	54,4
Services reçus du Ministère	702,7	797,7	(95,0)
Amortissement des immobilisations	1 013,0	921,3	91,7
Contrats de services et honoraires professionnels	591,5	377,1	214,4
Transport, communications et messageries	161,6	191,2	(29,6)
Fournitures, approvisionnement et autres	1 119,5	959,3	160,2
Total des charges	**12 956,4**	**12 065,3**	**891,1**
Excédent/déficit[50]	(223,0)	56,7	(279,7)
Total	**12 733,4**	**12 122,0**	**611,4**

De façon générale, une augmentation des produits et des charges peut être observée par rapport à l'exercice précédent. Le fait que le CEAEQ ait connu une croissance significative de ses revenus autonomes ainsi qu'une augmentation de ses crédits et contributions du gouvernement sans transfert de crédits n'a pas permis de couvrir l'augmentation des charges. Il en résulte un déficit d'opération de 223 000 $ qui a été absorbé par les fonds cummulés au compte à fin déterminée du CEAEQ. L'écart observé pour le traitement et les avantages sociaux ainsi que les contrats de services et honoraires professionnels composent près de 80 % de l'augmentation des charges par rapport à 2009-2010. Sur le plan du traitement et des avantages sociaux, la variation à la hausse du personnel par rapport à 2009-2010, équivalent à 4 ETC, l'utilisation des banques de congés de maladie d'employées et d'employés s'étant prévalus de leur droit de préretraite ainsi que l'augmentation des cotisations de l'employeur constituent les principaux facteurs explicatifs de l'écart observé. Sur le plan des contrats de services et des honoraires professionnels, le fait que des travaux de réaménagement des laboratoires du Complexe scientifique ont requis des services professionnels externes explique l'écart observé.

46 Information financière figurant aux registres comptables au 21 avril 2011. Cette information peut différer de celle qui figurera aux comptes publics en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

47 Comprend les avantages sociaux, le loyer, les services reçus du Ministère et l'amortissement des immobilisations.

48 Se référer aux revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services.

49 Le Fonds vert assume pour le CEAEQ certaines dépenses associées à la gestion des matières résiduelles et au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

50 L'excédent ou le déficit annuel est cumulé à même le compte à fin déterminée.

Revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services

Revenus	2010-2011 (000 $)	2009-2010 (000 $)	Écart (000 $)
Analyses de laboratoire et services d'études	1 544,0	1 366,6	177,4
Vente de matériaux de référence	132,5	150,1	(17,6)
Revenus hors Québec	560,9	364,3	196,6
Autres revenus	67,3	78,6	(11,3)
Projets spéciaux par transfert de crédits	555,7	714,9	(159,2)
Total partiel	**2 860,4**	**2 674,5**	**185,9**
Accréditation des laboratoires	688,7	662,5	26,2
Prévision du crédit au net lié à l'accréditation des laboratoires[51]	(350,0)	(350,0)	0,0
Total accréditation	338,7	312,5	**26,2**
Total	**3 199,1**	**2 987,0**	**212,1**

Les revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services ont connu une hausse de près de 7 % par rapport à 2009-2010. Celle-ci est attribuable notamment à une augmentation de 54 % des revenus hors Québec, découlant notamment de la réalisation d'un projet d'implantation d'un système qualité pour un réseau de laboratoires publics au Vietnam. Les revenus découlant des analyses en laboratoire et des services d'études ainsi que de l'accréditation des laboratoires ont augmenté respectivement de 13 % et de 4 % au cours de 2010-2011. Cette variation positive a permis de compenser la diminution des revenus observée pour les autres secteurs.

Investissements

Sources de financement	2010-2011 (000 $)	2009-2010 (000 $)	Écart (000 $)
Crédits d'investissement liés au portefeuille du Ministère	837,6	642,8	194,8
Autres investissements sans transfert de crédits	14,6	111,2	(96,6)
Contribution du Fonds vert	42,9	142,0	(99,1)
Total	**895,2**	**896,0**	**(0,8)**

51 Les revenus perçus par le CEAEQ à l'égard de l'accréditation et de l'agrément sont versés au Fonds consolidé du revenu du Québec. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent la prévision.

Nature des investissements	2010-2011 (000 $)	2009-2010 (000 $)	Ecart (000 $)
Équipement de laboratoire	809,0	677,1	131,9
Matériel et équipement de bureau	4,6	1,5	3,1
Équipement informatique	36,4	65,3	(28,9)
Systèmes informatiques	14,6	111,2	(96,6)
Matériel roulant	30,7	40,9	(10,3)
Total	**895,2**	**896,0**	**(0,8)**

Globalement, le niveau d'investissement est demeuré stable entre 2009-2010 et 2010-2011. Toutefois, la composition des sources de financement ainsi que la nature des investissements ont varié au cours de la même période. Ainsi, les crédits d'investissement liés au portefeuille du Ministère ont été augmentés pour financer notamment l'acquisition d'équipements portatifs de laboratoire pour l'analyse de la qualité de l'air. En outre, la diminution des investissements en équipement informatique est liée notamment au fait que le CEAEQ a dû remplacer moins d'équipements qui en étaient à la fin de leur durée de vie utile. Par ailleurs, la baisse des investissements pour les systèmes informatiques est attribuable au fait que le CEAEQ a terminé, en 2009-2010, une analyse préliminaire pour le développement d'un nouveau système corporatif pour ses activités d'accréditation au coût de 100 000 $.

ANNEXE I Ressources informationnelles (RI)

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2010-2011

	Projet de developpement (000 $)	Autre activite (000 $)	Total (000 $)
Débours planifiés en RI	4 735,4	7 646,8	12 382,2
Débours réels en RI pour l'exercice	3 850,3	7 156,0	11 006,3
Écarts	885,1	490,8	1 375,9

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2010-2011

	Nombre de projets
En cours au début de l'exercice	12
Entrepris au cours de l'exercice	5
En cours à la fin de l'exercice	15
Terminés au cours de l'exercice	2

ANNEXE 2

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS AU 31 MARS 2011

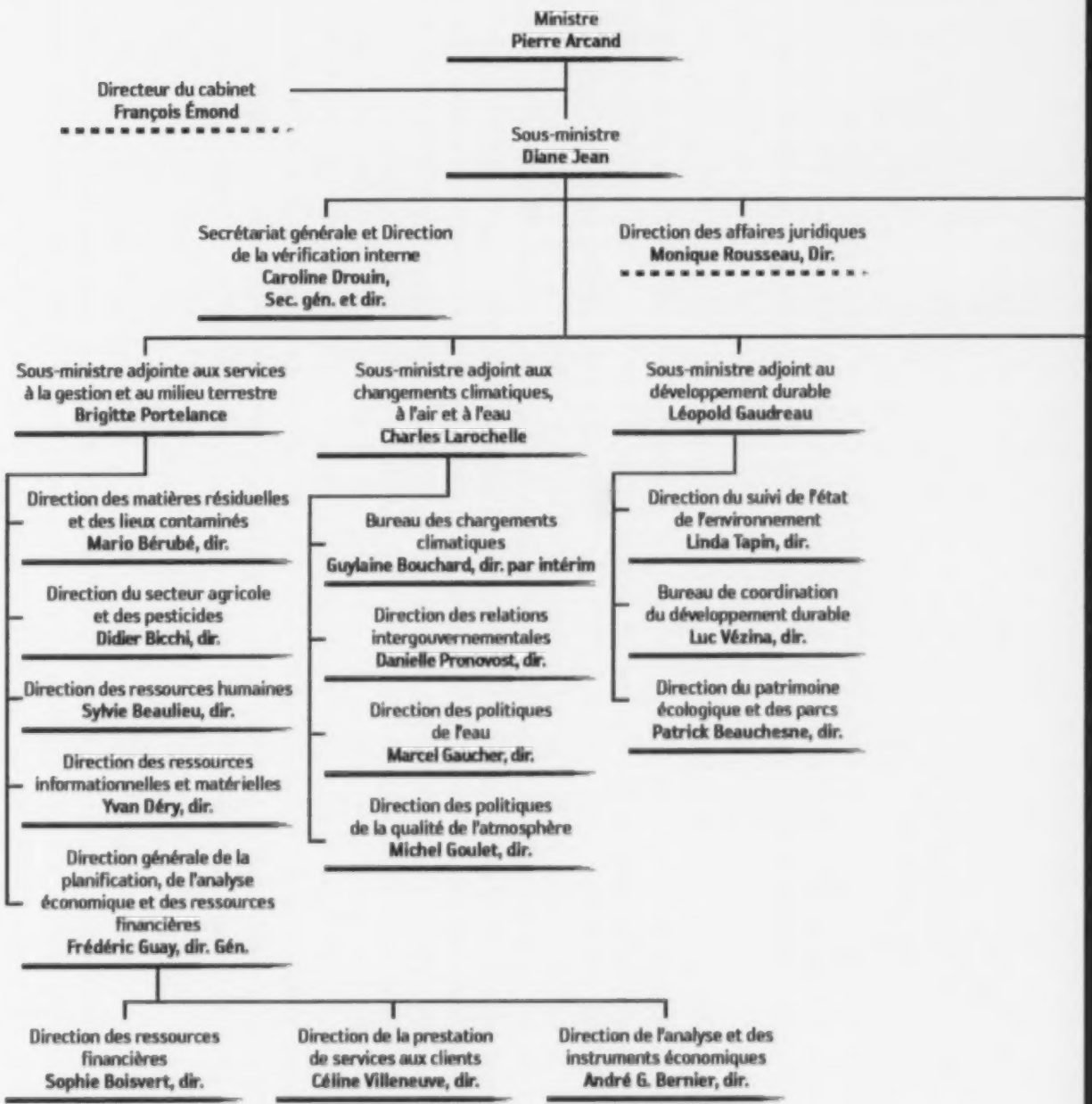

LÉGENDE :
Dir. Gén. = directeur général
Dir. = directeur ou directrice
Chef = chef de service
Sec. = secrétaire

Organismes relevant du ministre

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Président
Pierre Renaud

Société des établissements de plein air du Québec
Président-directeur général
Raymond Desjardins

Société québécoise de récupération et de recyclage
Présidente-directrice générale
Ginette Bureau

Direction des communications
Jérôme Thibaudeau, dir.

Sous-ministre adjoint à l'expertise hydrique, à l'analyse et aux évaluations environnementales
Jacques Dupont

Direction des évaluations environnementales
Marie-Josée Lizotte dir.

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
Directeur général
Guy Chouinard

- Direction de l'accréditation et des relations externes — **Julien Moreault, dir.**
- Direction de l'analyse et de l'étude de la qualité du milieu — **Serge Noël, dir.**
- Direction du laboratoire des pollutions industrielles — **Claude Laliberté, dir.**

Centre d'expertise hydrique du Québec
Directeur général
Yvon Gosselin

- Direction des barrages publics — **Pierre Aubé, dir.**
- Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État — **Peter Stevenson, dir.**
- Direction de la sécurité des barrages — **Michel Dolbec, dir.**
- Direction de l'expertise hydrique — **Paula Bergeron, dir.**

Sous-ministre adjoint à l'analyse et à l'expertise régionales et au Centre de contrôle environnemental du Québec
Michel Rousseau

Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales

Bas Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine — **Jean-Marie Dionne, dir.**	Bas Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine — **Jules Boulanger, dir.**
Saguenay–Lac-Saint-Jean — **Édith Tremblay, dir.**	Saguenay–Lac-Saint-Jean — **Daniel Labrecque, dir.**
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches — **Isabelle Olivier, dir.**	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches — **Jean-Marc Lachance, dir.**
Mauricie et Centre-du-Québec — **Luc Saint-Martin, dir.**	Mauricie et Centre-du-Québec — **Pierre Boucher, dir.**
Estrie et Montérégie — **Pierre Paquin, dir.**	Estrie et Montérégie — **Émile Grieco, dir.**
Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides — **Pierre Robert, dir.**	Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides — **Hélène Proteau, dir.**
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec — **Édith van de Walle, dir.**	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec — **Hélène Iracà, dir.**
Outaouais — **Marc Dubreuil, dir.**	Outaouais — **Alexandre Iracà, dir.**
Côte-Nord — **Alain Gaudreault, dir.**	Côte-Nord — **Nathalie Chouinard, dir.**

Centre de contrôle environnemental du Québec

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

TÉLÉPHONE : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
TÉLÉCOPIEUR : 418 646-5974
COURRIEL : info@mddep.gouv.qc.ca
INTERNET : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
ISBN : 978-2-550-63053-1 (imprimé)
978-2-550-63054-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Crédit des photos
© Le Québec en images, CCDMD : Carré Fraser, Denis Chabot, Gaétan Beaulieu, Mélissa Laniel, Michel Plante, Gilles Cusson
Line Couillard (MDDEP)
iStockphoto

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation. 7375-11-09